

## BILAN DU GARANT

Projet d'interconnexion  
électrique GridLink

Concertation préalable

27 NOVEMBRE 2017 – 12 JANVIER 2018

Jérôme LAURENT

Le 29 JANVIER 2018



# Bilan du garant

## Projet d'interconnexion électrique GridLink

27 NOVEMBRE 2017 – 12 JANVIER 2018

.....

### SOMMAIRE

INTRODUCTION : LES DATES CLÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE .....	4
LE PROJET D'INTERCONNEXION GRIDLINK ET SON CONTEXTE .....	5
Maîtres d'ouvrage du projet.....	5
Historique et objectifs du projet.....	5
Localisation du projet.....	7
Caractéristiques du projet.....	7
Coût et calendrier prévisionnels du projet.....	10
LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION.....	11
Les propositions initiales des maîtres d'ouvrage.....	11
Les recommandations du garant pour l'engagement de la concertation.....	11
Les documents et supports mis à disposition du public.....	14
LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION .....	16
Les réunions publiques.....	16
Les réunions thématiques.....	17
Les autres modalités de participation.....	21
La concertation Fontaine en voie d'engagement.....	25
LES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION.....	27
Les points abordés et les enseignements du débat.....	27
L'avis du garant sur le déroulé de la concertation.....	32
Les recommandations du garant pour la suite de la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	35

## INTRODUCTION : LES DATES CLÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

**18 juillet 2017** : les maîtres d'ouvrage GridLink Interconnector Ltd. et RTE ont saisi, en application du code de l'environnement, la Commission nationale du débat public (CNDP) pour ouvrir à la concertation le projet GridLink Interconnector et son raccordement au réseau public de transport d'électricité français et recueillir l'avis du public.

**26 juillet 2017** : la CNDP a décidé (décision n°2017/36/GridLink/1) l'organisation d'une concertation préalable par les maîtres d'ouvrage. Par la même décision, la Commission m'a désigné garant du processus de concertation préalable. Compte tenu de la concomitance du débat public sur l'extension du port de Dunkerque, elle a privilégié le choix d'un membre de la Commission particulière du débat public (CPDP).

**8 novembre 2017** : la CNDP a estimé le dossier établi suffisamment complet pour engager la concertation et a pris acte des modalités de concertation et du calendrier proposés par les maîtres d'ouvrage (décision n°2017/65/GridLink/2).

**27 novembre 2017 ⇒ 12 janvier 2018** : déroulement de la concertation préalable

**29 janvier 2018** : Publication du bilan par le garant (adressé à la CNDP et aux maîtres d'ouvrage).

**7 février 2018** : examen du bilan et désignation d'un garant post concertation par la CNDP.

# LE PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE GRIDLINK ET SON CONTEXTE

## MAITRES D'OUVRAGE DU PROJET

Le projet d'interconnexion électrique avec le Royaume-Uni est envisagé en France sous double maîtrise d'ouvrage : GridLink Interconnector Limited (filiale à 100 % de iCON Infrastructure Partners III) pour la partie britannique et la partie française jusqu'à la station de conversion (y compris cette dernière) et Réseau de Transport d'Électricité (RTE) de cette station au site RTE existant de Warande. Dans sa phase de développement actuelle, la conduite du projet est assurée côté britannique par la Société Elan Energy UK Ltd.



## OBJECTIFS ET HISTORIQUE DU PROJET

Le marché européen de l'énergie est confronté à de nombreux défis qui nécessitent une évolution vers une plus grande part d'énergies renouvelables, soutenue par un réseau amélioré et renforcé, capable d'acheminer l'énergie et d'assurer la sécurité d'approvisionnement. L'objectif de ce projet est de participer à ces transformations, en améliorant les capacités du réseau européen à acheminer l'énergie électrique entre les divers pays, en particulier la France et l'Angleterre, et à assurer la sécurité d'approvisionnement des consommateurs en cas d'aléas de production, liés aux sources renouvelables ou non.

Il s'agit en conséquence d'offrir un moyen d'échange d'importations et d'exportations entre la France et le Royaume-Uni. En effet, selon la demande, qui évolue en fonction de l'heure de la journée, de la saison et des conditions météorologiques, et en fonction de la disponibilité d'énergie notamment renouvelable, ce projet vise à permettre, soit l'importation, soit l'exportation d'électricité en optimisant les activités des producteurs d'énergie tout en permettant de réduire les coûts pour les consommateurs.

Les avantages théoriques d'une interconnexion pour chaque réseau national sont les suivants :

- amélioration de la stabilité du réseau ;
- extension et diversification des capacités ;
- limitation des contraintes de gestion des coûts ;
- amélioration de la capacité de redémarrage ;
- augmentation de l'intégration des énergies renouvelables dans des conditions de sécurité.

Les interconnexions électriques marines entre les États du Nord de l'Europe sont identifiées dans les corridors prioritaires de l'Union européenne. Ces zones ont été déterminées pour favoriser l'intégration des marchés de l'énergie en Europe et la diversification des sources d'énergie et des voies d'acheminement, toujours dans un objectif de compétitivité, de soutenabilité et de sécurité d'approvisionnement.

Le développement du projet GridLink a commencé au début de l'année 2015. Une première étape a été de désigner la France et le Royaume-Uni comme le marché de connexion optimal pour de nouvelles interconnexions électriques transfrontières.

La disponibilité du réseau pour l'importation et l'exportation d'électricité entre la France et le Royaume-Uni a ensuite été établie grâce à une étude des contraintes de réseau et de premières consultations auprès des opérateurs nationaux de transport : RTE pour la France et National Grid Electricity Transmission (NGET) pour le Royaume-Uni. C'est à ce titre que plus de 20 tracés potentiels ont été identifiés allant des sous-stations de 400 kV existants sur la côte du Royaume-Uni aux installations analogues sur la côte française.

En mai 2015, GridLink a demandé à RTE de mener une étude prospective, afin de déterminer quels étaient les points de raccordement possibles au réseau 400 kV dans le Nord de la France. La demande de raccordement au réseau public de transport de l'interconnexion de GridLink s'inscrit dans un cadre juridique défini par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). RTE est en effet notamment chargé de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de raccordement au réseau public de transport de tout projet d'interconnexion ; il doit, en vertu des missions légales qui lui sont conférées, procéder au raccordement et à l'accès, dans des conditions non discriminatoires, au réseau public de transport. Conformément à la procédure de traitement des demandes de raccordement au réseau public de transport d'électricité (RPT) des nouvelles interconnexions dérogatoires (NID)<sup>1</sup>, RTE a ainsi proposé à GridLink une liste des postes du réseau public de transport sur lesquels pourrait se raccorder la NID et les a évalués selon les critères suivants :

- la faisabilité technique du raccordement dans le poste ;
- l'appréciation qualitative du risque de contraintes sur le réseau public français de transport d'électricité et de la nécessité de renforcer le RPT.

Cette étude a abouti à sélectionner le site de Warande (commune de Bourbourg, Département du Nord) comme le point de raccordement préférentiel.

Les autres raccordements possibles n'ont pas été retenus car les capacités d'accueil des sites étudiés étaient insuffisantes en l'état. Les contraintes de transport de l'électricité dans ces zones auraient ainsi pu nécessiter d'importants travaux de renforcement du réseau RTE (nouvelles lignes, nouveaux postes, etc.), voire poser des difficultés techniques. Ont ainsi été écartés en France le raccordement sur le poste 400 kV de Mandarins (près de Calais) qui aurait nécessité un renforcement conséquent de l'axe 400 kV entre Mandarins et Warande aux fins de pouvoir garantir la sûreté du système électrique français, ainsi que le raccordement sur la zone de Penly qui aurait également généré des contraintes sur le réseau 400 kV et aurait en outre allongé sensiblement la liaison sous-marine.

D'un point de vue technique, la faisabilité du raccordement du projet GridLink au réseau français a été confirmée par les études exploratoires réalisées par RTE jusqu'en octobre 2016. A la suite, la proposition technique et financière dont l'objet porte sur les travaux nécessaires à la réalisation du raccordement a été élaborée et signée en mai 2017 par RTE et GridLink Interconnector Ltd.

Au Royaume-Uni, GridLink a également étudié les possibilités de raccordement au réseau 400 kV le long de la côte en tenant compte de la capacité des liaisons de transport existantes et de la production actuelle et future d'électricité. Le choix de l'estuaire de la Tamise, près de Londres, a d'abord été opéré ; le poste de Kingsnorth a ensuite été choisi comme point de raccordement parmi sept points de connexion potentielle.

---

1 Des précisions sur les Nouvelles Interconnexions Dérogatoires (NID) sont apportées dans l'encart page 12 du dossier des maîtres d'ouvrages.

## LOCALISATION DU PROJET

Le tracé partirait donc de l'estuaire de la Tamise (Kingsnorth), traverserait la Mer du Nord ; son atterrage côté français s'effectuerait au niveau du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD). Le poste de conversion serait situé dans le port, en limite de circonscription portuaire, sur la commune de Bourbourg ; le rattachement au réseau 400 kV français se réaliserait à proximité immédiate du poste existant de Warande.



Axe indicatif du couloir d'étude pour le tracé sous-marin (source : RTE)

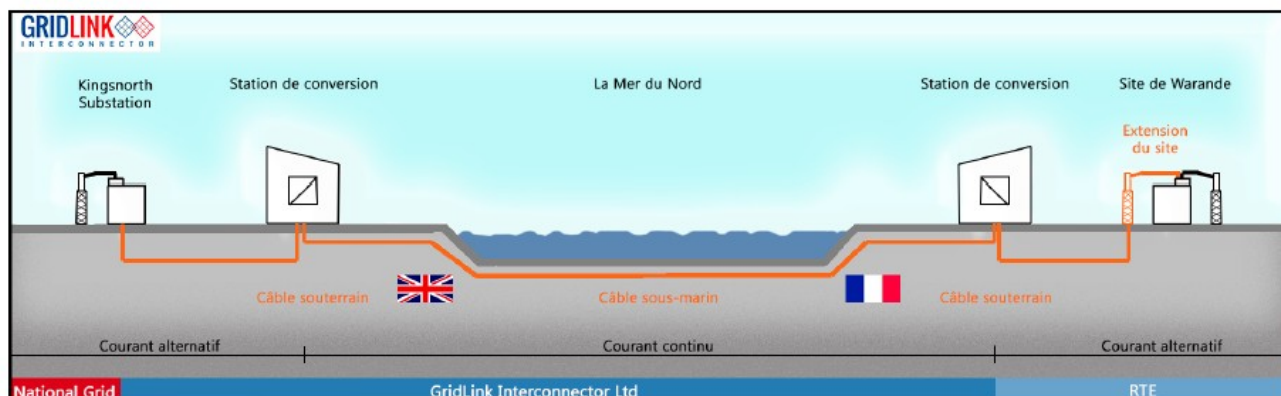


Projet de tracé du câble électrique, localisation de la station de conversion et du poste 400 kV de Warande (source : RTE)

## CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Il s'agit d'une interconnexion d'une puissance de 1 400 Mégawatts (2 x 700 MW) et d'une tension d'environ 525 kV (courant continu) composée de deux câbles, ainsi que son raccordement au réseau public de transport d'électricité géré par RTE. Du fait des principes de pertes et de dissipation d'énergie, il n'est pas possible de réaliser une interconnexion en courant alternatif sur toute la longueur du tracé ; d'où la nécessité de réaliser une liaison en courant continu sur la totalité de la partie sous-marine et sur une partie terrestre importante avec, aux deux extrémités, une station proche du réseau de transport existant permettant la conversion en tension de 400 kV (courant alternatif).

Une telle puissance permettrait en théorie d'alimenter 2,2 millions de foyers.



Source : GridLink Interconnector

Le **double câble sous-marin** serait d'une longueur d'environ 140 km, dont 32 km dans les eaux territoriales françaises et 108 km dans les eaux territoriales britanniques. Son couloir d'étude actuel a été défini sur la base d'une recherche bibliographique :

- des contraintes bathymétriques ;
- de l'état géologique du fond marin ;
- des présences connues d'épaves, d'autres infrastructures tierces, projetées ou présentes (câbles, conduites d'hydrocarbures, champs d'éoliennes offshore) et de vestiges archéologiques remarquables ;
- des espaces protégés par les législations européenne et nationales ;
- des contraintes de navigations et des zones de pêches privilégiées.

Le tracé final du double câble sous-marin sera défini à l'intérieur d'un couloir de 500 m de large (250 m de part et d'autre de l'axe étudié). Le double câble serait installé sur un corridor d'une largeur de 30 m. L'implantation exacte du tracé sera définie sur la base des résultats des études bathymétriques, géotechniques et environnementales en mer (prévues en 2018) et des résultats de la concertation préalable. Les deux câbles seraient enfouis ensemble dans une même tranchée d'une profondeur comprise entre 1 et 2 mètres sous le fond marin, augmentée à 3 mètres selon les conditions géologiques, afin de les protéger et d'éviter qu'ils soient exposés à des contraintes naturelles (transports de sédiments, conditions extrêmes) ou des incidents d'origine humaine (ancrage de navires ou filets de pêche).

En France, le câble sous-marin franchirait le trait de côte au droit du Port de Dunkerque et traverserait en souterrain, le plus souvent le long d'axes techniques (routes, etc.), des espaces industriels et agricoles appartenant en totalité au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) sur 13 km environ, jusqu'à la station de conversion du courant continu en courant alternatif, également construite sur des terrains appartenant au GPMD.

Le **franchissement du trait de côte** serait réalisé par le biais d'un forage dirigé horizontal, dans lequel les câbles seraient installés dans des forages passant sous la dune, le canal de navigation et les réseaux existants (conduite de gaz et d'hydrocarbures, notamment), permettant ainsi d'éviter un impact sur les habitats naturels ou les infrastructures existantes.

Les **câbles terrestres** seraient installés en souterrain, par le biais de la technique de « tranchée ouverte » (liés ensemble dans une unique tranchée, à 1 à 2 mètres de profondeur sous le terrain naturel). En fin de travaux, le terrain naturel serait remis dans son état antérieur.

Pour les croisements comportant des contraintes significatives (voies ferrées, routes, carrefours giratoires, réseaux souterrains...), des forages dirigés horizontaux seraient utilisés afin de garantir la sécurité et la faisabilité du projet.

La **station de conversion** serait établie à l'intérieur d'une zone identifiée par le port comme une zone de développement d'activités industrielles : la ZGI (Zone Grandes Industries), située en limite de la circonscription portuaire. Le bâtiment pourrait s'élever à 25 mètres, les équipements externes ayant une hauteur de 15 mètres. La réalisation de la station de conversion concernerait une emprise d'environ 4 ha.





Zone d'implantation de la future station de conversion (source : Google Earth®)



Vue sur le poste de Warande depuis le chemin du Meulengracht à Bourbourg (source : Google®)

L'implantation envisagée de la station de conversion est située à une distance d'environ 3,5 km du **poste RTE de Warande**, site au niveau duquel l'interconnexion serait raccordée au réseau public de transport. Il faudrait étendre ce poste vers le sud-est pour permettre l'installation des équipements nécessaires à l'accueil de la nouvelle double liaison (environ 7,5 ha, nécessitant des acquisitions foncières par RTE).

Les lignes souterraines et le poste 400 kV seraient, comme la station de conversion, localisés sur la seule commune de Bourbourg (59). Le tracé prévisionnel de la liaison n'est pas connu à ce jour. La circulaire Fontaine - qui encadre la concertation sur les projets d'ouvrages appartenant au réseau public de transport d'électricité - sera mise en œuvre pour définir le fuseau de moindre impact pour la liaison souterraine et l'emplacement de moindre impact pour le poste, permettant ainsi de préciser les zones dans lesquelles ces infrastructures seront à installer. Pour relier la station de conversion GridLink au site RTE de Warande, plusieurs infrastructures existantes devraient être franchies, telles que conduites de gaz, watergangs, autoroute A16 et deux voies ferrées. Ces franchissements pourraient être réalisés en forage dirigé, afin d'éviter l'ouverture d'une tranchée à ces endroits.

Il faut souligner que **la station de conversion de la ZGI et les installations de raccordement ajoutées sur le site RTE de Warande constitueraient les seuls éléments visibles du projet d'interconnexion** après réalisation des travaux, les doubles câbles destinés à transporter le courant continu comme le courant alternatif étant souterrains.



Exemple de simulation d'une station de conversion (source : résumé non technique ElecLink, mars 2015)

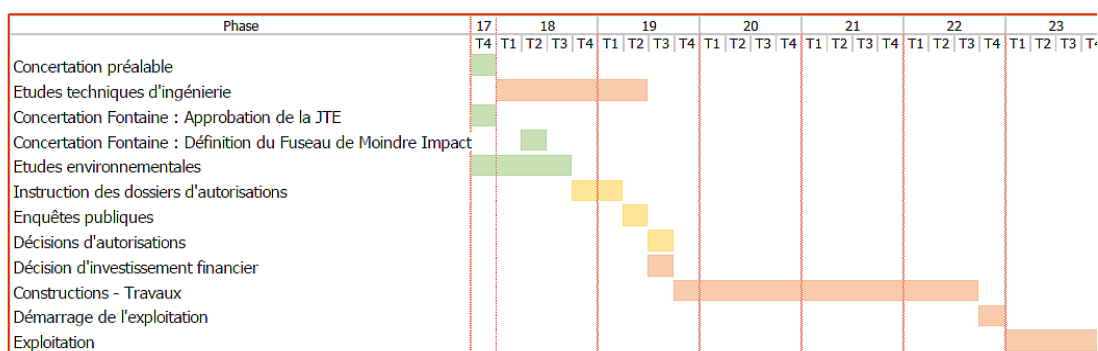
## COÛT ET CALENDRIER PRÉVISIONNELS DU PROJET

Le projet a un coût total estimé à près de 900 millions d'euros, entièrement à la charge du maître d'ouvrage GridLink. Outre le budget de développement (études et procédures) d'environ 25 millions d'euros, le coût de construction est estimé à 860 millions d'euros dont 400 millions environ pour la partie française du projet.

Catégorie	Budget estimatif
Construction des stations de conversion et des câbles souterrains	475 millions d'euros
Construction des câbles sous-marins	245 millions d'euros
Ingénierie et études	45 millions d'euros
Connexion aux réseaux	55 millions d'euros
Acquisition foncière et servitudes	40 millions d'euros
<b>TOTAL</b>	<b>860 millions d'euros</b>

Source : dossier de concertation GridLink page 26.

Le calendrier prévisionnel et les dates clés sont les suivants :



Planning prévisionnel du projet GridLink

Les dates clés :

Concertation préalable : du 27 novembre 2017 au 12 janvier 2018

Dépôt des dossiers d'autorisations<sup>4</sup>, y compris l'étude d'impact : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

Décision sur l'investissement financier du projet : 3<sup>ème</sup> trimestre 2019

Démarrage des travaux : fin d'année 2019

Démarrage de l'exploitation : 2023

Source : dossier de concertation GridLink page 26.

# LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

## LES PROPOSITIONS INITIALES DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le dossier de saisine de la CNDP comportait un certain nombre de propositions de modalités de concertation déjà a priori assez complètes devant être instaurées sur une durée d'un mois. Étaient notamment envisagés :

- un site internet dédié en langue française à vocation informative tant sur le projet que sur le processus de concertation, avec un onglet permettant au public de poser des questions ou de faire des commentaires ;
- une boîte électronique permettant de poser des questions ou de faire des commentaires ;
- une brochure d'information mise à disposition du public, notamment dans les mairies concernées par le projet ;
- des panneaux d'informations dans les mairies concernées (Loon-Plage, Dunkerque, Craywick et Bourbourg) ;
- deux réunions publiques dans les mairies des communes les plus concernées (Loon-Plage et Bourbourg).

Les maîtres d'ouvrage s'engageaient par ailleurs à publier rapidement les réponses aux questions et à diffuser des communiqués de presse dans deux journaux annonçant en particulier les réunions publiques, communiqués susceptibles d'être également publiés dans les journaux municipaux.

## LES RECOMMANDATIONS DU GARANT POUR L'ENGAGEMENT DE LA CONCERTATION

Outre des suggestions sur le calendrier et les modalités de la concertation, j'ai été amené à formuler des recommandations sur la façon de rédiger la publication grand public afin qu'elle soit le plus argumentée et didactique possible, compte tenu de l'existant (dossier de saisine de la CNDP).

### *Un calendrier et des modalités de concertation précisées*

Une période de concertation de un mois avait été initialement envisagée pour la concertation du public après la durée d'information préalable de 15 jours minimum. J'ai souhaité que cette période dure au moins six semaines compte tenu de la « trêve des confiseurs ». Elle a finalement été fixée à sept semaines, afin que la dernière réunion publique puisse se dérouler hors vacances scolaires.

Avoir été membre de la Commission particulière du débat public sur l'extension du port de Dunkerque dont le processus de participation du public avait commencé quelques mois plus tôt m'avait permis de connaître quelque peu le contexte local. J'ai ainsi pu suggérer aux maîtres d'ouvrage de proposer au Président du directoire du Grand port maritime de Dunkerque, très directement concerné par ce projet, de profiter d'une réunion du **Conseil de développement du port** pour exposer le projet GridLink et recueillir les avis et observations de cette instance. J'ai par ailleurs suggéré la tenue de **trois réunions thématiques avec les pêcheurs, les agriculteurs et les associations de protection de l'environnement**.

Les maîtres d'ouvrage avaient eux aussi probablement l'idée de tenir ces trois réunions thématiques. La rencontre informelle avec le comité régional des pêches au cours du second trimestre 2017 et la concertation ultérieure dans le cadre de la circulaire Fontaine qui ne pouvait manquer de solliciter la profession agricole et les associations environnementales régionales et locales en constituent des indices.

Ce n'est probablement pas la même chose pour le Conseil de développement du port, véritable parlement de l'établissement public, dont les membres appartenant à des collèges et horizons variés ont ainsi pu être informés et réagir sur ce projet. La fourniture d'informations nominatives avec coordonnées téléphoniques et électroniques par le garant rendu possible par sa mission concomitante a sans doute facilité la tâche des maîtres d'ouvrage dans l'organisation de ces rencontres.

S'est par ailleurs posée la question de l'information des habitants de Mardyck, commune associée de Dunkerque, mais qui n'avait pas été clairement identifiée dans le dossier de saisine. C'est en fait par cette commune, déjà largement impliquée dans le développement industriel du Port, que passerait le double câble de courant continu et non pas par la ville de Dunkerque elle-même. Ont été évoqués par les maîtres d'ouvrage comme par le garant mais pas retenues la possibilité d'une réunion publique supplémentaire aux deux préconisées ou d'une distribution spécifique de flyers. Il a en revanche été décidé de créer un point d'information supplémentaire à Mardyck.

Les supports ou documents à mettre à disposition du public énoncés dans le dossier de saisine ont été confirmés. D'autres ont été ajoutés avant ou après l'approbation par la CNDP du calendrier et des modalités de concertation dans sa séance du 8 novembre 2017. C'est ainsi qu'un dépliant simplifié a en outre été réalisé et qu'a été mis en place l'accès à une ligne téléphonique dédiée au projet<sup>2</sup>.

#### Une brochure d'information plus didactique et davantage argumentée

Si le dossier de saisine était suffisant pour permettre à la CNDP de prendre une décision, il était en revanche peu illustré et assez peu argumenté - car renvoyant très souvent à des études sans autres précisions - et relativement technique dans sa présentation. Il avait en outre une structuration qui mettait en exergue la double maîtrise d'ouvrage alors qu'il s'agit d'un projet unique ; ce point était accentué par le fait que la circulaire Fontaine évoquée ne s'appliquait qu'au tronçon de l'un d'entre eux seulement, avec ses conséquences calendaires en matière de concertation et une représentation cartographique des zones d'études, facteur d'hétérogénéité vis à vis de tracés plus précis.

Aussi, lors de notre première rencontre (12/09/2017) puis des réunions suivantes (11/10/2017 et 24/10/2017), j'ai suggéré aux maîtres d'ouvrage d'élaborer le dossier complet destiné au public, document devant être complété par un dépliant vulgarisateur plus largement diffusé, à partir du dossier de saisine en insistant sur trois points :

- Il convient de **structurer différemment le document** en transformant le dossier initial évoquant deux maîtres d'ouvrage présentant successivement deux projets contigus (partie maritime jusqu'à la station de conversion puis de cette dernière au poste de Warande) en description d'un projet unique séquencé en deux tronçons, à l'image de la partie enjeux rédigée dans la saisine. C'est ainsi que les parties relatives, d'une part aux solutions envisagées, d'autre part aux impacts potentiels du projet et aux premières mesures pour y répondre ont été chacune réécrites, faisant apparaître progressivement tout au long du tracé ce qui relevait de la responsabilité de chacun dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage collective.

---

2 Voir page 14.

- Il faut **améliorer la lisibilité des éléments cartographiques et modifier certains croquis existants ou les compléter**, lorsque cela présente des avantages en termes d'explications techniques par rapport au texte seul ; il est par ailleurs opportun d'ajouter des photographies de chantiers (avec bateaux, camions et tranchées) ainsi que des simulations des ouvrages qui seront visibles de façon définitive (station de conversion et extension du poste 400 kV de Warande).
- La simple référence à des études, pour la plupart d'ailleurs non citées, en particulier pour caractériser les enjeux en termes de satisfaction des besoins d'interconnexion et motiver l'écart de solutions alternatives ou apporter une première appréciation sur les impacts potentiels du projet n'était pas admissible. Ces études étant de surcroît non validées, malgré l'ouverture du projet à la concertation du public, pour des raisons qui ne m'ont pas été clairement expliquées en dehors du secret industriel et commercial<sup>3</sup>, elles n'ont pu être rendues publiques à titre d'argumentaire. Il a donc été nécessaire de solliciter de façon récurrente les maîtres d'ouvrage pour que leurs **propositions soient justifiées par une argumentation adéquate** et ne puissent pas être considérées dans le cadre de discussions comme de simples assertions sans fondements.

Ces points, ainsi que la correction de quelques phrases qui pouvaient être comprises de façons très différentes<sup>4</sup> ont fait l'objet de recommandations écrites du garant. Ces recommandations, adressées aux maîtres d'ouvrage le 23 septembre 2017, concernaient en fait surtout les effets potentiels d'incompréhension que pouvait susciter auprès du public la mise en œuvre de la circulaire Fontaine - sur laquelle j'avais d'ailleurs des informations incomplètes - qui ne vise qu'une toute petite partie du projet<sup>5</sup>. Il faut noter que les maîtres d'ouvrage ont accusé réception de ces recommandations le 26 septembre 2017 et se sont déclarés favorables à les prendre en compte, ce qui a été globalement le cas.

J'avais été alerté, lors des contacts préalables engagés au titre de la Commission particulière du débat public sur l'extension du port de Dunkerque, du contexte particulier créé par un projet important d'éoliennes off shore perçu par certains de façon critique dans le Dunkerquois, la création de ce parc étant elle aussi envisagée vers 2022. J'ai donc tenu, avant l'ouverture de la concertation GridLink, à m'assurer qu'aucun fait particulier dans le calendrier envisagé pour cet autre projet ne viendrait perturber la démarche de participation du public, par exemple en favorisant l'amalgame entre production d'énergie éolienne off shore locale et interconnexion électrique européenne. C'est la raison pour laquelle j'ai rencontré le 28 septembre 2017 M. Bruno SARDINHA, Chef du pôle Air, Climat, Énergie de la DREAL Hauts de France. Ce dernier m'a assuré que les étapes du dialogue concurrentiel ouvert au printemps 2017 auprès de ceux qui avaient candidaté pour le projet de parc d'éoliennes en mer n'auraient pas d'incidence sur la démarche de concertation préalable GridLink. Il m'a également confirmé qu'aucune décision n'avait encore été prise au niveau central sur la mise en œuvre de la circulaire Fontaine entre la station de conversion et le poste de Warande.

- 
- 3 Il y avait aussi sans doute l'attente d'une validation de la justification technico-économique (JTE) du raccordement au réseau public de transport par la de tutelle de RTE.
  - 4 Par exemple, une certaine interprétation de plusieurs d'entre d'elles aurait réduit la portée pour le public de voir acceptées ses propositions de modification du projet.
  - 5 Ce point particulier fait l'objet d'un développement ultérieur dans ce bilan (page 24).

## LES DOCUMENTS ET SUPPORTS MIS À DISPOSITION DU PUBLIC

Le **site internet** ([www.gridlinkinterconnector.com](http://www.gridlinkinterconnector.com)) a été ouvert quelques jours seulement après le début de la période d'information préalable et a vu son architecture remaniée pendant le processus de participation du public, avec notamment la création d'un onglet « concertation préalable ». Par ailleurs, tous les textes ou masques de saisie n'ont pas été accessibles en français dès l'ouverture du site.

Néanmoins, les documents diffusés en format électronique correspondent aux engagements pris : outre le dépliant et le dossier de concertation figurent aussi le rappel du calendrier et des modalités, l'avis officiel de concertation affiché dans les mairies, le flyer annonçant les réunions publiques ainsi qu'un extrait d'annonce dans la presse. Il était aussi prévu que le site s'enrichirait de compte-rendus de réunions au fur et à mesure de leur tenue (ce qui a été fait).

Aucune étude déjà réalisée n'a toutefois été déposée sur le site pour des raisons de protection du secret industriel et commercial. Ce motif était certes tout à fait légitime dans un contexte hautement concurrentiel. J'avais alors reformulé cette demande de mise à disposition des réflexions préalables en précisant qu'il était envisageable d'expurger ce qui ne pouvait pas être rendu public. Une telle manière de faire aurait en particulier permis d'en savoir davantage sur les potentialités du marché européen en matière d'interconnexion électrique ainsi que sur la nature de l'information disponible et le type des données présentées, en particulier en matière d'impacts sur l'environnement. Elle n'a pas été retenue par la maîtrise d'ouvrage.

Enfin, outre le téléchargement des documents mentionnés ci-dessus, deux possibilités étaient ouvertes aux internautes : celle de demander des documents et des informations complémentaires d'une part, de formuler « des commentaires et des objections » d'autre part. En fait, les deux renvoyaient sur une même page « nous contacter », également accessible à partir de la page d'accueil.

Il faut enfin noter que l'onglet du site renvoyant à des pages en langue anglaise constituait l'exact équivalent de l'onglet français. Les mêmes possibilités théoriques étaient donc offertes aux internautes britanniques mais a priori en dehors de leur pays ; ils n'avaient en effet à leur disposition que les mêmes documents uniquement en français sur la procédure de concertation préalable française.

Aucune information sur le processus de consultation publique pouvant être mené en parallèle au Royaume-Uni n'a figuré sur le site.

La **boîte électronique** accessible au public s'est révélée de fait être double : [info@gridlinkinterconnector.com](mailto:info@gridlinkinterconnector.com), mentionnée sur divers documents et sur le site internet à laquelle s'est ajoutée celle du garant indiquée notamment sur le dossier de concertation et l'affiche officielle : [jerome.laurent@garant-cndp.fr](mailto:jerome.laurent@garant-cndp.fr). Conformément au code de l'environnement, une **adresse postale** où me contacter a également été mentionnée à diverses reprises (choix de mon adresse personnelle, l'adresse postale du local de la CPDP n'étant pas retenue car ne couvrant pas la totalité de la durée de la concertation préalable).

Par ailleurs, la possibilité d'avoir un contact sur ce projet par **téléphone dédié** a été ouverte (03 28 23 52 13).

Le **dossier des maîtres d'ouvrage**, document d'une soixantaine de pages, a été imprimé à 250 exemplaires ; il est mis à disposition du public lors des différentes réunions et sur demande (en particulier dans les points d'accueil).

Les 500 exemplaires de la **brochure**, dépliant de 8 pages de format A5, sont destinés à être diffusés lors des diverses réunions et être accessibles sur les présentoirs des collectivités dans les cinq points d'information.

Ces **points d'information** sont situés dans les mairies de Loon-Plage, Mardyck, Craywick, Bourbourg et Dunkerque. Chacun de ces points accueille en outre un **kakemono** (poster vertical ci-contre).

Il est prévu également que les 2000 **tracts** (flyers) soient mis à disposition dans les cinq mairies concernées à l'approche de chacune des deux réunions publiques.



**Point d'information à la mairie de Loon-Plage**  
source : happyday

Il a finalement été renoncé, pour des raisons pratiques, à mettre à disposition, dans ces points d'accueil, un registre papier destiné à ceux qui n'auraient pas accès à internet ou qui préféreraient s'exprimer par des méthodes traditionnelles.



27 décembre 2017

**AGENDA LOONNOIS**  
Décembre 2017 

	VILLE
<p><b>Du 1<sup>er</sup> au 3 décembre</b> <b>Noël dans ma ville</b> Plus d'informations en page 7</p> <p><b>Mardi 5 décembre - 18h30</b> <b>Cérémonie de Commémoration des Victimes de la Guerre d'Algérie</b> <b>Place de la République</b> Dépôt de gerbes suivi d'une réception en Mairie</p> <p><b>Jeu 7 décembre - 18h30</b> <b>Concertation Publique sur le projet Grid Link</b> <b>Mairie - Salle des Mariages</b></p> <p><b>Samedi 9 décembre</b> <b>Cérémonie de Sainte-Barbe</b> 10h : Messe en l'Église Saint-Martin 11h : Défilé jusqu'au Centre de Secours - dépôt de gerbes - revue du matériel et des effectifs 11h45 : Réception en Mairie - Remise des grades et distinctions</p>	<p><b>Samedi 9 décembre - de 14h30 à 16h</b> <b>Atelier 5/12 ans « Décores ton sapin de Noël »</b> <b>Maison de la Nature (660 rue Gaston Dereudre)</b> À base d'éléments naturels/ 3.50€ par enfant loonois hors carte passaloon obligatoire à 1.50€ et 4.50€ par enfant extérieur hors carte passaloon obligatoire à 1.50€, adulte accompagnant obligatoire gratuit</p> <p><b>Samedi 16 décembre - de 14h30 à 16h</b> <b>Atelier 4/12 ans « Délices de Noël à base de miel »</b> <b>Maison de la Nature (660 rue Gaston Dereudre)</b> (voir conditions ci-dessus)</p> <p><b>Vendredi 22 décembre - 18h</b> <b>Audition de Noël</b> <b>Auditorium de l'École de Musique</b></p>

**PROJET**

## Un chantier à 900 millions d'euros pour partager l'électricité avec l'Angleterre

**LOON-PLAGE.** C'est un projet pharaonique qu'un fonds d'investissement souhaite implanter entre Loon-Plage et Kingsnorth, en Angleterre. Une énorme ambition baptisée « Gridlink ».

**LES FAITS**

« Gridlink est un projet d'interconnexion électrique qui se situe d'un côté en France, de l'autre côté en Angleterre. »

« Le site de Loon-Plage est un site d'interconnexion électrique qui se situe d'un côté en France, de l'autre côté en Angleterre. »

« Le projet Gridlink est un projet pharaonique qui se situe d'un côté en France, de l'autre côté en Angleterre. »

« Le projet Gridlink est un projet pharaonique qui se situe d'un côté en France, de l'autre côté en Angleterre. »



**PROJET**

« Le projet Gridlink est un projet pharaonique qui se situe d'un côté en France, de l'autre côté en Angleterre. »

« Le projet Gridlink est un projet pharaonique qui se situe d'un côté en France, de l'autre côté en Angleterre. »

**QUESTIONS A.**

**ERIC DUBOIS, Maire de LOON-PLAGE**

« Peu d'impact sur la commune »

« Le projet Gridlink est un projet pharaonique qui se situe d'un côté en France, de l'autre côté en Angleterre. »

## LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Quelques jours après l'approbation par la CNDP du dossier et des modalités de concertation de ce projet s'est ouverte, prévue par l'article L. 121-16 du code de l'environnement, la période d'information du public qui a duré 15 jours. Des lettres émanant des cinq communes concernées attestent, d'une part que les affiches légales ont bien été apposées le 13 novembre 2017, d'autre part que les documents nécessaires aux points d'information ont bien été mis en place en mairie le 27 novembre 2017, jour d'ouverture de la concertation préalable. Cette information a été conforté par un encart dans deux journaux locaux<sup>6</sup> annonçant les deux réunions publiques et mentionnant le site internet, une adresse électronique et la hot line téléphonique.

Il convient de noter que pour la préparation et/ou le suivi de la concertation, les maîtres d'ouvrage, en particulier GridLink, se sont entourés de trois types d'assistance :

- Un bureau d'études (ARCADIS ESG), en charge notamment des études environnementales, de la procédure et de la préparation des documents de concertation, de l'organisation générale de celle-ci et des réponses aux questions portant sur l'environnement ;
- une agence de communication (Happy Day), chargée particulièrement de la logistique et de l'animation des réunions (« facilitateur ») ainsi que des projets de rédaction des comptes-rendus ;
- un interprète pour traduire les échanges des participants avec le directeur environnement, constructions et autorisations réglementaires de Elan Energy.

### LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Deux réunions publiques ont été tenues dans les communes de Loon-Plage et de Bourbourg, annoncées dans la presse locale et par les tracts disponibles dans les mairies concernées. En dehors de leur présence dans les cinq points d'information, ces flyers n'ont pas fait l'objet d'une diffusion particulière dans d'autres lieux publics.

Les deux réunions se sont globalement déroulées de la même façon : ouverture par le maire, intervention du garant pour préciser les objectifs et les modalités de la concertation préalable et son rôle, présentation conjointe du projet d'interconnexion par les deux maîtres d'ouvrage, discussion avec la salle, essentiellement sous forme de questions/réponses et enfin, conclusion rapide du garant et, pour Loon-Plage, du maire.

**La réunion de Loon-Plage (07/12/2017)** s'est tenue devant une demi-douzaine de participants en plus du maire accompagné d'autres personnes de la collectivité. La présentation du projet a permis d'indiquer de façon très générale les retombées de la phase travaux sur le territoire et de préciser le calendrier des chantiers. Les principales questions/réponses ont porté sur le sens des flux d'électricité (importations, exportations ou équilibre), l'extension du site RTE de Warande, l'absence d'impact des rayonnements électromagnétiques compte tenu notamment de l'enfouissement des câbles et les incidences sur les activités des agriculteurs (période de chantier et servitudes en exploitation). Ce dernier point a notamment été souligné par le maire de Loon-Plage qui a expliqué la faible participation du public par la tenue de récentes réunions du même genre dans sa commune portant sur des sujets à impacts locaux plus importants. J'ai rappelé que la concertation allait se poursuivre après la publication de mon bilan jusqu'à l'enquête publique.

---

6 Le Phare du 01/12/2017 et La Voix du Nord du 05/12/2017.



**La réunion de Bourbourg** a eu lieu le 10/01/2018. Compte tenu du fait que la station de conversion et l'extension du site RTE ainsi que la pose des câbles en courant alternatif (dans des terrains situés hors circonscription portuaire) sont envisagées sur le territoire de cette commune, cette réunion a attiré plus de monde que la précédente (une vingtaine de participants, avec en outre quelques personnes de RTE Lille). Plusieurs intervenants étaient des agriculteurs qui avaient assisté à la réunion sur le thème de l'agriculture du 19 décembre 2017<sup>7</sup> ; aussi ce sujet a-t-il été repris à plusieurs reprises durant la soirée, parfois sur les mêmes points particuliers.

Les principales questions/réponses ont donc porté sur les impacts du projet sur les activités agricoles notamment autour du poste de Warande (contraintes actuelles risquant d'être amplifiées ; localisation de l'extension au nord suggérée sur des terrains lui appartenant mais réfutée et argumentée par RTE pour des raisons de faisabilité technique), le respect des watergangs et la mise en œuvre de mesures compensatoires éventuelles. Ont été évoquées aussi pour la première fois divers points concernant la zone Grandes Industries (problème de hauteur de la station de conversion eu égard à la proximité des habitations existantes, possibilité de la rapprocher du poste de Warande, localisation et nature des accès à la station, fouilles archéologiques préventives éventuelles).

D'autres questions ont porté sur la nature de l'électricité transportée déjà posées antérieurement (courant alternatif ou continu, produit à partir de d'énergie renouvelables ou non, importations ou exportations).

## **LES RÉUNIONS THÉMATIQUES**

Lors de la **réunion du Conseil de développement du Grand Port Maritime de Dunkerque (07/12/2017)**, j'ai précisé la différence entre, d'une part un débat public - comme celui en cours sur l'extension du port - avec la CPDP qui organise le processus d'association du public, d'autre part une concertation préalable dont la responsabilité relève de la maîtrise d'ouvrage, avec un garant qui suggère, observe et rend compte. Les maîtres d'ouvrage ont ensuite présenté leur projet qui a suscité un nombre important de questions, sans que des avis individuels soient formulés, le Conseil de développement en tant qu'instance collective prenant simplement acte des informations apportées.

Ces questions et les réponses apportées ont notamment porté sur :

- la technologie de conversion ⇒ système passif sans conversion mécanique ni émissions de pollutions ou nuisances comme cela peut être le cas pour certaines unités de production ;
- restrictions éventuelles de navigation ou d'usage du chenal intermédiaire ⇒ les câbles étant enfouis, pas de perturbation de navigation ou de pêche sauf de façon partielle pendant les travaux ;
- le risque de surcapacité d'interconnexion compte tenu de l'ensemble des projets en cours ⇒ objectif européen d'arriver à 10 ou 15 % de puissance en interconnexion dans chaque État, projet d'intérêt commun bientôt attribué à GridLink et risques pris par l'investisseur privé ;
- répartition importations/exportations ⇒ évolutif, plutôt exportation à court terme mais à moyen terme, possibilité d'inversion (en fonction des énergies renouvelables) ;
- part de financement apporté par l'Union européenne ⇒ 50 % des études mais rien pour la construction ;
- coût de l'investissement élevé qui risque d'être à la charge du consommateur ⇒ projet entièrement financé par un investisseur privé (pas de financement RTE).

---

7 Voir page suivante.

La **réunion avec les agriculteurs** s'est tenue le 19 décembre 2017. Étaient présents des agriculteurs directement concernés et des élus et techniciens de la Chambre d'agriculture. Les points évoqués peuvent donc être classés en deux catégories : les aspects portant sur des lieux précis et les questions plus générales.

- *Les aspects locaux* : un agriculteur directement concerné a souhaité savoir si le projet entraînerait au niveau du poste de Warande de nouvelles lignes aériennes, donc de nouveaux supports (réponse : projet GridLink en souterrain, donc pas de nouvelles lignes aériennes associées à ce raccordement au réseau public de transport), s'il était possible de construire cette extension au nord sur des terrains appartenant déjà à RTE (réponse : pas envisageable pour des raisons techniques) et connaître les besoins d'extension de ce poste (réponse : 5 à 7 ha, correspondant à la technologie nécessaire pour traiter 2 câbles de 700 mégawatts chacun).

A également été évoquée une alternative au tracé (emprunter le couloir EDF qui va de la centrale de Gravelines au poste de Warande ou bien utiliser d'autres postes électriques existants). RTE a répondu que le tracé suggéré aurait été plus long et entraîné des pylônes supplémentaires et que les postes cités appartenaient au réseau 225 kV et non au réseau 400 kV.

- *Les questions générales* ont notamment porté l'enfouissement des réseaux qui n'a été remise en cause par personne. Le principe d'un forage dirigé sur l'ensemble du tracé terrestre, suggéré lors de la réunion a été écarté par les maîtres d'ouvrage pour des raisons techniques (impossible sur une telle distance, 800 mètres constituant pour RTE un maximum).

Des discussions ont porté également sur la nécessité, pour les agriculteurs, d'un enfouissement des câbles à une profondeur minimale, tant pour des questions d'écoulement des eaux que pour le passage d'engins agricoles, celle actuellement envisagée leur paraissant insuffisante.

Des réactions analogues ont porté sur la largeur de l'emprise provisoire (travaux) et définitive du projet sur les terres agricoles, les agriculteurs s'appuyant sur des précédents pour dire qu'elle était sous-estimée, GridLink sur ses ingénieurs pour affirmer le contraire.

Puis a été abordée la question du calendrier des travaux sous un double aspect : durée et période des travaux pour perturber le moins possible les activités agricoles et l'écoulement des eaux d'une part, délais d'information préalable des agriculteurs concernés d'autre part.

La minimisation des impacts sur les exploitations (privilégier les bords de route ou de parcelle plutôt que de passer en plein champ) comme celle des mesures compensatoires pour éviter « la double peine » (mesures mises en œuvre sur des terres agricoles exploitées) ainsi que la nécessité de porter une attention au réexamen du réseau de drainage ont aussi été mises en avant par la profession.

Doivent également être mentionnées les questions portant sur les champs magnétiques, électriques et de dissipation de chaleur, ainsi qu'une interrogation sur la nécessité de réaliser ce projet compte tenu de la multiplication des projets concurrents exerçant tous des pressions foncières sur des terres agricoles.

La Chambre d'agriculture a par ailleurs indiqué qu'elle disposait d'un certain nombre d'études précises, concernant notamment la qualité des sols, permettant d'amender éventuellement un tracé davantage finalisé.

La réponse formulée à plusieurs reprises par les maîtres d'ouvrage a été d'indiquer que rien n'était encore fixé définitivement, que les études en cours permettraient de préciser les tracés et les impacts éventuels sur les exploitations agricoles et l'environnement, que les travaux ne commenceraient pas avant deux ans – les exploitants étant bien entendu prévenus en temps utile de leur engagement - et que la profession et les agriculteurs concernés seraient associés à la poursuite des réflexions afin de permettre aux maîtres d'ouvrage d'améliorer leur projet.

La Chambre d'agriculture ayant fait allusion à son cahier d'acteur dans le cadre du débat public sur l'extension du port de Dunkerque et mentionné la multiplicité des projets locaux ayant des conséquences sur l'activité agricole, j'ai indiqué que les garants désignés dans le cadre des concertations aval des deux projets quasiment concomitantes jusqu'à l'enquête publique s'attacheraient à faire en sorte que les maîtres d'ouvrage respectifs puissent assurer une certaine coordination afin de minimiser les perturbations sur les activités agricoles. En incitant la profession à confirmer par écrit ses enjeux sur le site, j'ai souligné l'opportunité d'une réunion avec la Chambre d'agriculture avec le garant et les maîtres d'ouvrage dès la publication de la décision de ceux-ci tirant les enseignements de la concertation préalable, afin de préciser les modalités et le calendrier de la concertation future.

La **rencontre avec les pêcheurs** (Comités régional et départemental des pêches et élevages marins et Coopérative maritime de Dunkerque) a eu lieu le même jour, le 19 décembre 2017. Elle avait été précédée courant juin d'une autre rencontre, purement informelle, avec les représentants de la profession qui avaient donc déjà une bonne connaissance du projet.

Les pêcheurs ont confirmé la proposition faite à GridLink d'utiliser la flottille dunkerquoise comme « navires de garde » pendant les phases d'étude des sous-sols puis pendant les travaux pour former un périmètre de sécurité. Ce dispositif a déjà été mis en œuvre dans le passé. Deux capitaines dunkerquois parlent l'anglais et peuvent être de bons relais entre les entreprises et les bateaux. Ils ont souligné la nécessité d'une excellente coordination et sur une communication parfaite, à l'occasion de ces missions d'études ou même pour des travaux pouvant entraîner des journées à quai pour les navires, afin d'éviter que des bateaux ne sortent pas parce que des études ou travaux avaient été prévus à une certaine période et finalement annulés.

A été également évoquée la nécessité de prévoir des indemnités journalières si les bateaux ne pouvaient pas travailler, le montant des indemnités étant calculé par rapport à la période de pêche de telle ou telle espèce. Il a aussi été rappelé que le fait de creuser le sol générerait des soulèvements de sédiments créant des zones désertes pour 2 ou 3 mois, ce qui occasionnait des baisses de productivité et des pertes de revenus. GridLink a répondu positivement à la proposition de « navires de garde » et à la nécessité d'une coordination et d'une communication optimales.

La profession a précisé que, s'agissant de l'ensouillage du câble, elle préférerait la technique de la charrue à celle de jetting (jets d'eau à forte pression pour créer la tranchée) et qu'elle n'était pas favorable au rock plumbing (grosses roches dans le fond pour protéger le câble mais favorisant les croches).

Elle a évoqué les risques liés aux mouvements des fonds marins susceptibles d'entraîner un phénomène de croche en cas de câble sortant du fond de l'eau (sédiments très mobiles des Bancs de Flandre par ailleurs désignés au titre de Natura 2000). Chacun a partagé l'idée qu'il convenait de prévenir ce risque tant pour éviter le chavirage éventuel d'un chalutier que pour des questions financières (pertes de matériel pour des engins dormants, frais de réparation pour GridLink). Aussi GridLink est demandeur de suggestions de la part de la profession pour définir le meilleur tracé permettant de minimiser ce risque imprévisible.

Des précisions ont également été apportées en cours de réunion sur le calendrier et les points suivants :

- La pose des câbles s'effectuerait à raisons de 2 à 3 km par jour et durerait au total 3 ans, ce qui ne signifie pas une présence ponctuelle des bateaux enfouisseurs sur site pendant 3 ans ;
- Le croisement d'un autre câble (cela ne concerne a priori qu'un câble de télécommunication de petit diamètre) se fera par le dessus ;
- Les périodes à éviter pour les études et les travaux vont de février à juin ; en revanche, les mois de septembre à novembre sont à privilégier, les mêmes périodes concernant les eaux britanniques.

Enfin, suite à une remarque des pêcheurs sur le caractère tardif d'un débat public sur les éoliennes off shore pour lequel tout semblait déjà décidé, j'ai indiqué que les textes nouveaux sur la participation du public permettaient désormais de s'intéresser aux plans et programmes susceptibles d'entraîner la réalisation de projets, ce qui donnerait davantage du sens à la notion d'opportunité.

En dépit des informations nominatives qui avaient été fournies, il n'a pas été possible pour les maîtres d'ouvrage de rencontrer les pêcheurs en eaux douces et les responsables des fermes aquacoles de Gravelines, les premiers étant concernés par la partie terrestre du projets, les seconds par la partie marine.

La **réunion avec les associations de protection de l'environnement** s'est tenue en deux temps (13/12/2017 et 10/01/2018) pour des raisons de disponibilité durant la période de fin d'année. Il est en effet apparu nécessaire de rencontrer, d'une part une fédération dunkerquoise d'associations, d'autre part une association régionale particulièrement impliquée dans les questions d'énergie.

La rencontre avec l'**Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA)**, fédération qui regroupe une vingtaine d'associations locales et qui est affiliée à France Nature Environnement, s'est tenue le 13 décembre 2017. Outre des questions techniques (état d'avancement des études ; durée de vie de l'installation (40 à 50 ans) ; réparation en cas d'incident sur le câble, ce qui s'est produit récemment sur un ouvrage existant), les interrogations ont en particulier porté sur :

- la justification de la nécessité d'une interconnexion et la signification d'installation dérogatoire ;
- la prise en compte des mesures d'évitement/réduction/compensation des impacts susceptibles d'être instaurées dans le coût global du projet, point confirmé par les maîtres d'ouvrage ;
- l'intérêt éventuel d'une surcapacité d'interconnexion, non retenu par GridLink par souci de réalisme économique ;
- les risques technologiques éventuels en raison de la présence de la station de conversion sur la zone Grandes Industries et de la proximité de l'A16 (transports de matières dangereuses) ;
- les impacts en termes de champs électromagnétiques, confirmés très faibles par la maîtrise d'ouvrage compte tenu des caractéristiques techniques et de l'enfouissement des câbles.

La réunion a par ailleurs permis, d'une part aux maîtres d'ouvrage de préciser que les pêcheurs avaient été rencontrés et seraient bientôt revus, d'autre part à RTE de mentionner qu'une concertation spécifique serait prochainement engagée au titre de la circulaire Fontaine et à laquelle les associations de protection de l'environnement seraient associées pour la définition d'un fuseau de moindre impact pour les câbles transportant le courant alternatif et l'emplacement de moindre impact pour le poste électrique. J'ai ajouté qu'il y aurait aussi la poursuite de la concertation sous l'égide de la CNDP jusqu'à l'enquête publique. L'ADELFA a également, lors de cette rencontre, fait état d'une série d'enjeux à prendre en compte dans les études préalables et dans la réalisation de ce projet. Ces points de vigilance concernant notamment les enjeux hydrosédimentaires ou liés à Natura 2000 ont été repris dans une contribution de l'ADELFA du 3 janvier 2018<sup>8</sup>.

La rencontre avec l'association **Virage-énergie** a eu lieu le 10 janvier 2018. Après avoir mentionné leurs contributions diverses dans des enquêtes publiques ou débats récents et indiqué qu'ils feraient prochainement parvenir une contribution sur ce projet<sup>9</sup>, les représentants de cette association ont insisté sur le fait qu'à leur avis :

---

8 Voir page 22.

9 Idem.

- les données objectives sur les besoins en importations/exportations d'énergie et donc de besoins en interconnexions ne figurent pas dans le dossier, pas plus que la question du prix futur de l'énergie alors que l'évolution de celui-ci peut entraîner des coûts supportés par les contribuables nationaux ; les seules données prospectives viennent des bilans prévisionnels de RTE ;
- ce projet semblerait plutôt viser à prolonger la durée de fonctionnement de la centrale de Gravelines en tournant le dos à des projets éoliens off shore.
- le débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie intervient trop tard par rapport à ce projet et il y aurait dû y avoir une réflexion stratégique sur les besoins d'interconnexion avant d'examiner les projets en découlant ;
- le projet GridLink n'est pas le seul projet d'interconnexion avec le Royaume-Uni dans le contexte « BREXIT » et le Commission de Régulation de l'Énergie s'en inquiète.

GridLink, reconnaissant que son dossier était effectivement davantage axé sur les impacts environnementaux que sur la prospective en matière d'énergie pour des raisons de secret industriel et commercial, a répondu que sa société avait étudié plusieurs scénarios pour voir si le projet était viable et répondait à un besoin ; tel était le cas, d'où le risque financier pris par GridLink. L'interconnexion peut par ailleurs transporter n'importe quel type d'électricité (nucléaire ou renouvelable). RTE a ajouté que la nécessité de maillage européen avait été reconnu par le cadre réglementaire des nouvelles interconnexions dérogatoires approuvé récemment, ce qui expliquait la sortie actuelle de plusieurs projets.

J'ai précisé que même s'il était souhaitable que la planification précède l'élaboration des projets, la CNDP devait organiser des concertations dès lors que ceux-ci lui étaient présentés, même si depuis peu des textes nouveaux permettaient d'aborder dans le débat public des plans/programmes.

Il faut souligner que GridLink a pris acte de la demande de Virage-énergie et indiqué qu'ils mettrait bientôt à disposition du public sur le site des éléments d'information en matière de prospective sur l'énergie justifiant des besoins en interconnexion, éléments expurgés de toutes données relatives au secret industriel et commercial.

## **LES AUTRES MODALITÉS DE PARTICIPATION**

En dehors des deux réunions publiques, de celle avec le Conseil de développement du GPMD et des trois ateliers thématiques (environnement [2 rencontres], agriculture et pêche en mer), on doit noter l'envoi de deux contributions sous forme électronique et d'une lettre à mon adresse postale, ainsi que cinq questions posées sur le site. Tous ces éléments ont été publiés sur le site internet, parfois avec un certain retard.

**La lettre d'un particulier** (11/01/2018) qui m'a été adressée émane de M. Michel NICOLET, Maire honoraire de Bourbourg. M. NICOLET - qui était intervenu lors de la réunion publique dans cette commune - demande par mon intermédiaire à RTE de prêter une attention particulière à l'exploitation de M. LELIEUR, agriculteur très concerné par l'extension du poste de Warande, afin que la viabilité de son exploitation ne soit pas remise en cause par la réalisation du projet. Sa lettre a été transférée par courriel à la maîtrise d'ouvrage. Une réponse de RTE - dont j'ai reçu une version à l'état de projet - devrait prochainement être adressée, mentionnant notamment l'attention particulière portée à l'optimisation des implantations et la recherche d'accords amiables dans la mesure du possible.

**Les deux contributions adressées par voie électronique** émanent des deux associations de protection de l'environnement et de façon générale confirment ce qui a pu être dit lors des deux rencontres avec ces associations.

*La contribution de l'ADELFA* est datée du 3 janvier 2018. Elle porte sur les sujets suivants :

- Elle approuve le *principe d'interconnexion* qui permet une optimisation des capacités de production ; mais appelle néanmoins l'attention sur le risque engendré par la localisation de la station de conversion dont le fonctionnement pourrait être remis en cause pour alimenter les territoires non directement concernés en cas d'incident grave à Gravelines dont elle est proche, et qui par ailleurs est en dessous du niveau des marées hautes de vive eau.
- Pour la *partie sous-marine*, après avoir rappelé un incident de 2016 concernant le câble IFA 2000 (croche par une ancre de navire), l'ADELFA appelle GridLink à disposer d'excellentes connaissances actualisées sur l'hydrodynamisme des bancs de Flandre, l'occupation du sous-sol, les vestiges des deux guerres et à prendre en considération les usages de la mer, notamment la pêche professionnelle en difficulté.

Pour la bande littorale il est demandé de prendre en compte les impacts cumulés de l'interconnexion avec d'autres projets du GPMD ou actions auxquelles il contribue (Cap 2020, clapage de sédiments, rechargement des plages, etc.) en intégrant les effets du changement climatique, ainsi qu'avec le projet de champ d'éoliennes en mer au large de Dunkerque.

L'association demande par ailleurs qu'une attention particulière soit apportée au croisement des câbles et aux impacts du projet à divers moments (pose, surveillance, incident) et souhaite un mode d'enfouissement utilisant la meilleure technologie existante (avec « prédragage ») ; elle rappelle des enjeux portant sur certaines espèces se traduisant par des contraintes en termes de temps et/ou d'espaces (pêche de la sole, allaitement de mammifères marins, identification d'une zone de conservation halieutique pour les frayères, nourriceries, etc.).

- Le *franchissement du trait de côte* par forage dirigé est apprécié mais l'érosion constante du littoral nécessite des précautions pour délimiter le profil théorique stable du bas de l'estran.
- Une réflexion analogue est formulée pour la *partie terrestre* pour laquelle l'utilisation des couloirs techniques de canalisations du GPMD apparaît positive, le franchissement des réseaux de drainage nécessitant éventuellement des rabattements de nappe susceptibles de faire remonter la salinité préjudiciable aux cultures, en particulier lors des épisodes de sécheresse.

*La contribution de Virage-énergie*, reçue le 12 janvier 2018, a elle aussi confirmé les propos des représentants de cette association lors de la réunion tenue l'avant-veille. On peut résumer de la façon suivante les constats et propositions formulées par cette association qui prône la fermeture progressive des six réacteurs de la centrale nucléaire de Gravelines :

- Constatant que le dossier comporte des éléments permettant d'apprécier l'impact environnemental du projet, elle regrette l'absence de justification du projet d'infrastructure sur le plan énergétique comme sur celui de sa contribution à la transition énergétique du territoire, d'où une difficulté majeure pour la formulation d'un avis argumenté. Aussi, ce projet pouvant être lu comme la traduction de certains scénarios récemment publiés par RTE dans son bilan prévisionnel<sup>10</sup>, elle s'appuie pour argumenter ses propositions sur cette synthèse.

---

10 Dont la synthèse a été rendue publique le 07/11/2017 (<http://www.rte-france.com/fr/actualite/bilan-previsionnel-cinq-scenarios-possibles-de-transition-energetique>)

- L'association estime en conséquence surévaluées les prévisions d'exportations et qu'il y a un risque de surcapacité si tous les projets d'interconnexion, notamment entre la France et le Royaume-Uni, se réalisent, ce qui inquiète la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ; elle cite pour ce faire plusieurs rapports de cette dernière, faisant état des projets concurrents<sup>11</sup> en reprenant le titre assez alarmiste d'un quotidien économique.
- Le projet GridLink, comme d'autres projets analogues actuels, serait basé, pour Virage-énergie, sur la prédominance de l'électricité d'origine nucléaire en France, ce qui serait conforté par le constat d'une proximité des projets d'interconnexions avec les centrales nucléaires. Or, l'intérêt économique des exportations d'électricité n'aurait jamais été démontré et la facture serait plus lourde encore pour le pays, donc les consommateurs, si l'on intégrait la totalité des coûts du traitement des déchets et du démantèlement des centrales, même en prolongeant la durée de vie de celles-ci.
- L'association propose de réfuter ce type d'interconnexion basé sur des hypothèses estimées discutables en développant les énergies renouvelables par la création massive de fermes éoliennes installées au large des côtes européennes, profitant de l'opportunité géographique constitué par des fonds marins peu profonds, comme cela commence à se réaliser au Royaume-Uni. Dans ce cas, la mise en commun des réseaux supposerait « une boucle de transport en courant continu immergée en Mer du nord pour desservir les pays limitrophes, plutôt que de passer par des voies terrestres sur des longues distances ». Quelques informations chiffrées et cartographiées viennent à l'appui de l'argumentation de cette contribution.
- Sa conclusion est qu'il faut « lancer une réflexion sur les besoins de l'infrastructure réseau de long terme pour rendre possible un approvisionnement électrique 100 % renouvelable » alors que GridLink viserait principalement l'exportation de la production électrique de Gravelines. C'est dans cet esprit qu'elle contribuera au débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie<sup>12</sup> qui débutera prochainement, estimant que le projet GridLink actuel devrait être revu dans une logique de transition afin de contribuer au développement de l'éolien off shore en France et en Mer du Nord.

Les agriculteurs et les pêcheurs que j'avais appelé à confirmer par écrit leurs points de vigilance voire à donner leur avis sur le projet d'interconnexion lors de nos rencontres respectives n'ont pas adressé de contribution. La teneur de leur discours est donc reflété par les comptes-rendus de ces deux réunions accessibles sur le site et par ce bilan.

**Le site internet** a fait l'objet d'une fréquentation très limitée. Son contenu et certaines de ses insuffisances ont été évoqués plus haut. La réponse à la question : « Est-ce la nature du projet ou un certain manque d'attractivité du site internet qui explique sa faible fréquentation ? » sera examinée plus loin.

Sur le plan quantitatif, on doit signaler, jusqu'à la date de clôture de la concertation (12/01/2018), la fréquentation de 239 visiteurs uniques ayant consulté environ 1 700 pages. Les documents ayant le plus souvent été vus ou téléchargés sont le calendrier (63), la brochure (55) et le dossier de concertation (53) puis les comptes-rendus des réunions de Loon-Plage (38) et du Conseil de développement du GPMD (25).

11 En oubliant d'ailleurs le projet Aquind, soumis à concertation préalable par décision de la CNDP du 4 octobre dernier et mentionné dans une autre délibération de la CRE du 27 juillet 2017 (page 4) ; cette délibération fait état d'une étude lancée en mai 2017 pour évaluer l'intérêt des interconnexions dans le contexte du « BREXIT ».

<http://www.cre.fr/documents/deliberations/decision/sddr-rte-2016>

12 <https://ppe.debatpublic.fr/>

Il était normal que les *comptes-rendus* de la réunion de Bourbourg et de la rencontre avec Virage-énergie n'aient fait l'objet d'aucune consultation à cette date ; ces réunions ayant eu lieu deux jours avant la clôture de la concertation, les documents les relatant n'ont pu être validés et publiés sur le site que quelques jours plus tard. On peut néanmoins noter une mise en ligne trop tardive de la contribution de l'ADELFA, certes reçue en tout début d'année, et surtout des cinq réponses aux questions qui avaient déposées sur le site avant Noël par un responsable de cette même association<sup>13</sup>.

Les cinq questions posées par un même participant portent sur des sujets très divers : la consultation de Commissions nautiques, la préservation de l'argousier, la consultation d'instances compétentes en matière de risques technologiques, l'état des lieux et le suivi de la salinité dans les watergangs et le maintien de la possibilité d'implanter un nouvel exutoire des wateringues. Ces questions ont fait l'objet d'une réponse le 16 janvier 2018, réponse indiquant que les maîtres d'ouvrage en avaient pris acte pour les procédures futures.

Le **téléphone dédié**, situé dans les locaux de Happyday, n'a fait l'objet que d'un seul appel (12/01/2018), émanant de la société Actemium Dunkerque pour proposer une prestation de service (phase travaux de la station de conversion).



13 Cette contribution et les 5 questions ont été publiées sur le site après la clôture de la concertation.



## **LA CONCERTATION FONTAINE EN VOIE D'ENGAGEMENT**

La circulaire Fontaine, signée par la ministre déléguée à l'Industrie le 9 septembre 2002 et adressée aux préfets de région et de département, a pour objet le « développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité ». Sa mise en œuvre dans le cas présent ne concerne que les câbles en courant alternatif et l'extension du site RTE de Warande puisque les projets privés ne sont pas concernés par ce texte. Elle comporte cinq points, tous rentrant à des degrés très divers dans le champ de compétences de la CNDP, dont trois sont résumés ci-après :

- *L'étude préalable de l'opportunité des projets d'ouvrages électriques à haute et très haute tension*, préalable à l'ouverture de la concertation, permet d'une part à la tutelle d'évaluer l'opportunité du projet en approuvant le dossier de justification technico-économique, d'autre part de se prononcer sur la qualité du dossier de présentation du projet au public.
- *La concertation sur les projets*, visant à « apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet », est prévue essentiellement sous forme de « réunions associant les services de l'État, les élus, les associations et le maître d'ouvrage ». Les élus et les associations sont considérés comme « représentatifs des populations concernées ».

Il y a également une référence explicite aux débats de la CNDP en vue de permettre une articulation avec ceux-ci. Cette concertation en deux temps vise à déterminer « l'étendue d'une aire d'étude » puis à déterminer « le fuseau de moindre impact à l'intérieur duquel sera défini [après l'achèvement du processus de concertation] le tracé [de la ligne] ou l'emplacement de l'ouvrage ».

- *L'insertion environnementale des projets* vise divers points qui doivent être abordés lors de la concertation comme notamment la recherche du regroupement des infrastructures et celle du moindre impact visuel, le choix des supports ainsi que la mise en place de dispositifs de protection de l'avifaune. Une large place est consacrée à l'enfouissement des lignes.

Le choix opéré en termes de calendrier de mise en œuvre de cette circulaire pour le projet d'interconnexion GridLink n'a pas été le même que celui concernant un autre projet dont la CNDP avait approuvé les modalités et le calendrier quelques semaines auparavant<sup>14</sup>. Le projet d'interconnexion France-Espagne par le Golfe de Gascogne est certes très différent, tant par sa dimension spatiale sensiblement plus importante que celle de GridLink que par sa maîtrise d'ouvrage entièrement publique.

Dans le cas de l'interconnexion avec l'Espagne, il y a application concomitante de la circulaire Fontaine et de la concertation préalable CNDP (ainsi qu'avec la concertation pour un projet d'intérêt commun européen), avec similitude des territoires concernés et concordance quasi-totale des calendriers, même si la procédure de détermination du fuseau de moindre impact doit se dérouler après la remise du bilan du garant CNDP. En revanche, la concertation spécifique de la procédure circulaire Fontaine ne devait débuter dans le cas de GridLink qu'après la remise du bilan du garant sur la concertation préalable.<sup>15</sup>

14 <https://www.debatpublic.fr/liaison-electrique-entre-france-lespagne-golfe-gascogne>.

15 Le garant a reçu cette précision de RTE peu après la clôture de la concertation préalable : « La mise en œuvre de la circulaire "Fontaine" a débuté pour le projet GridLink après le lancement de la concertation préalable. L'accord informel de la tutelle de RTE a été obtenu mi décembre pour réaliser les rencontres externes. Le bilan de la concertation préalable sera un des points du Dossier de Concertation remis au Préfet de Région par RTE lors de l'Instance Locale de Concertation qui clôturera la concertation dite "Fontaine". »

Il n'était donc pas impossible que le public se pose, avant même l'ouverture de la concertation préalable, une double question quant aux effets de la mise en œuvre de cette circulaire dans le temps et dans l'espace, cela même si ce texte définit dans son déroulé un mode de participation à la décision non dénué d'intérêt :

- Pourquoi une concertation spécifique portant sur une toute petite partie du projet (3 km) doit-elle succéder à une « concertation préalable » CNDP sur l'ensemble du projet d'interconnexion, d'autant plus qu'une autre concertation sous l'égide de la CNDP sera engagée jusqu'à l'enquête publique ?
- Pourquoi le projet est-il présenté sous forme de corridor étroit très précis sur la partie privée (partie sous-marine, enceinte portuaire) et par une surface correspondant à une aire d'étude pour la partie publique ? Le tracé précis n'est-il pas le signe que c'est le Grand Port Maritime de Dunkerque - sur le territoire duquel est envisagé la ligne en courant continu et le poste de conversion - qui a décidé de leur localisation, laissant peu de place au public pour apprécier le projet en termes d'opportunité ?

Cette crainte d'une mauvaise interprétation du public sur la mise en œuvre annoncée mais différée de la circulaire Fontaine m'a incité à demander à RTE, dans mes recommandations adressées aux maîtres d'ouvrage le 23 septembre 2017, de faire en sorte que dans le dossier de concertation ce point soit abordé de façon relativement discrète, ce qui a été le cas. Il va de soi que cette crainte, qui s'est finalement révélée infondée, était appelée à disparaître progressivement au fur et à mesure du processus de concertation, des réponses précises pouvant alors être apportées sur l'articulation entre les deux procédures.

Par ailleurs, l'approbation de la justification technico-économique préalable à l'ouverture de la concertation circulaire Fontaine doit intervenir peu de temps après la fin de la concertation préalable CNDP et peut-être même avant la décision des maîtres d'ouvrage tirant les enseignements de la concertation préalable. En outre, appliquée à un ouvrage de dimensions modestes, l'achèvement de la procédure circulaire Fontaine pourrait intervenir avant la relance effective de la concertation CNDP aval avec garant.

Aussi ai-je été amené à formuler une nouvelle recommandation le 2 janvier 2018. Cette dernière ne vise pas à détourner la procédure instaurée par la circulaire Fontaine de sa cible initiale ni à demander à RTE d'organiser à l'intention du grand public une quelconque réunion. Elle a pour objectif de permettre au public d'avoir accès à la totalité des informations relatives à la mise en œuvre de la circulaire Fontaine et de pouvoir continuer, sur la zone située entre la station de conversion et le site RTE de Warande comme dans d'autres secteurs, de poser des questions et de formuler des avis et des observations sur le site internet dédié à l'interconnexion GridLink. Cela suppose également la délivrance d'une information de qualité qui ne vise pas seulement les seules populations concernées par le projet, représentées par les élus et les associations, mais aussi le public en général, absent de la concertation Fontaine.

Une telle proposition de maintien de l'accessibilité du site GridLink au grand public qui de surcroît permet d'assurer une certaine sécurité juridique à la poursuite de la procédure n'a pas soulevé d'objections de la part des maîtres d'ouvrage. Il appartiendra au garant désigné par la CNDP le 7 février 2017 d'en vérifier l'effectivité, notamment en ce qui concerne la nature de l'information mise à disposition.

# LES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

## LES POINTS ABORDÉS ET LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Deux remarques importantes doivent être formulées de façon liminaire, dont les maîtres d'ouvrage et le garant jusqu'à l'enquête publique devront tenir compte dans la poursuite du processus de concertation :

- le grand public ne s'est pas mobilisé pour participer à la démarche de concertation préalable ;
- celle-ci a donné lieu à la formulation de questions ou de points de vigilance sans une réelle expression d'avis en faveur ou défaveur du projet.

L'analyse de ces deux points et première tentative d'explication précéderont l'énumération des principaux thèmes abordés lors des diverses réunions et des rares contributions durant ces dernières semaines.

### **L'absence de mobilisation du public**

Force est de constater que les deux réunions publiques n'ont pas attiré beaucoup de participants (moins d'une trentaine de personnes au total). Par ailleurs, il n'y a pratiquement pas eu d'interventions, autres que celles des personnes morales, pour exprimer une quelconque opinion ou question au moyen d'une des autres modalités proposées pourtant très variées (site internet, adresses électroniques et téléphone dédiés).

Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons, phénomène amplifié par leur conjugaison :

*La nature des ouvrages et leur localisation.* Ils sont essentiellement souterrains si l'on excepte la station de conversion et l'extension du poste de Warande. Le grand public ne se sent pas concerné par les câbles dont il ne percevra pas l'existence en période d'exploitation. Il ne verra pas les travaux pour la partie sous-marine ; s'agissant de la partie terrestre, située en très grande partie dans des couloirs techniques du port sur des terrains lui appartenant, les travaux d'enfouissement constitueront au pire pendant quelques mois un désagrément de type nuisances de chantier en dépit du coût important de l'investissement.

Par ailleurs, il est prévu de réaliser la station de conversion dans la zone Grandes Industries (ZGI) du GPMD qui dont la vocation est d'accueillir d'autres bâtiments industriels. Quant à l'extension du site RTE de Warande, il s'agit d'un espace déjà très anthropisé avec des ouvrages qui seront très proches visuellement de ceux existants du poste 400 kV.

Enfin, il est probable que le risque financier assumé explicitement par le promoteur du projet incite le public à voir l'interconnexion justifiée sans qu'il soit en mesure d'en discuter réellement l'opportunité, cela dans un contexte où la presse fait de façon récurrente allusion au risque de déséquilibre production/consommation d'électricité susceptible de provoquer des coupures de courant au cours des jours les plus froids de l'hiver.

*Les sollicitations fréquentes du public, pour des projets à enjeux perçus plus importants.* Il faut tout d'abord noter la concomitance<sup>16</sup> de la concertation avec le débat public sur l'extension du port de Dunkerque du fait des dates de saisine respectives de la CNDP sur les deux projets. Les réunions publiques de Cap 2020, concernant un projet dont les impacts socio-économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire sont plus importants, ont mobilisé de nombreuses personnes (plus de 300 à Loon-Plage par exemple). Il en va de même pour d'autres projets, de coût bien moindre mais d'effets directs pour la population plus prégnants, pour lesquels le public a été souvent sollicité peu auparavant ou en même temps.

---

16 Concomitance suggérée par la CNDP lors d'une réunion de travail afin de permettre au public de se prononcer sur les deux projets avec une vision d'ensemble, si l'état d'avancement du projet GridLink la rendait toutefois possible.

C'est par exemple le cas de :

- la zone Grandes Industries, lieu d'implantation envisagé pour la station de conversion, qui avait fait l'objet d'une enquête publique du 11 mai au 12 juin 2015 et pour laquelle le commissaire-enquêteur avait constaté une participation physique dans ses quatre permanences n'excédant pas une dizaine de personnes, tous agriculteurs<sup>17</sup>. Les sujets abordés portaient essentiellement déjà, semble-t-il, sur les impacts agricoles et environnementaux ;
- le projet Indachlor d'unité de valorisation de déchets chlorés à Loon-Plage, pour laquelle une enquête publique s'est tenue du 6 septembre au 18 octobre 2017, avec une réunion publique le 29 septembre dernier à la mairie<sup>18</sup> ;
- le projet d'unité de fabrication de plaques de plâtre de Dunkerque Multibulk Terminal, avec enquête publique du 18 septembre au 18 octobre 2017, pour lequel le commissaire-enquêteur venu dans le local de la CPDP à mi-enquête m'avait confié qu'en raison de la multitude d'enquêtes publiques dans le Dunkerquois, ce projet n'attirait pas les foules.

*Une information relativement limitée en direction du grand public.* L'annonce des deux réunions publiques s'est limitée à des encarts dans la presse avant la tenue de ces événements et une mise à disposition de tracts par le biais des points d'information dans les mairies, celle-ci constituant une démarche beaucoup moins pro-active que par distribution de flyers dans des lieux publics ou les boîtes à lettres. On doit cependant ajouter que la tenue de la réunion de Loon-Plage a bénéficié d'un relais sur le site internet et par l'intermédiaire des réseaux sociaux de la ville. En outre, le public a pu bénéficier de l'information sur ses possibilités de participation par d'autres modalités dans la documentation le précisant, disponible dans ces points d'information, et ce pendant toute la durée de la concertation.

#### **Sur la base d'enjeux clairement identifiés, des points de vigilance exprimés plutôt que des avis**

Cette absence de participation réelle du grand public a entraîné la formulation d'enjeux spécifiques, eux mêmes générateurs d'expressions de points de vigilance à prendre en considération dans la poursuite du projet. Ces éléments apparaissent aussi bien dans les contributions reçues que lors des réunions thématiques ou même lors des réunions publiques.

En dehors des enjeux énergétiques ou de protection de l'environnement, les points évoqués ont essentiellement concerné des questions relatives à l'exercice des activités relevant de la pêche et de l'agriculture. Il faut d'ailleurs signaler que celles concernant les agriculteurs ont aussi été abordées ailleurs que lors de la seule rencontre avec ces derniers.

La quasi-totalité des remarques formulées ont visé les travaux, même s'il y a une demande récurrente d'être associé dès la phase d'études et si, concernant la phase d'exploitation, il y a eu plusieurs allusions à un incident survenu assez récemment sur l'interconnexion existante IFA 2000. Les professionnels ont, à de nombreuses reprises insisté sur la nécessité d'être prévenus à temps pour agir en conséquence, tant au niveau des études que des travaux.

---

17 Conclusions et avis du commissaire-enquêteur, page 9 ; il souligne en outre que « l'information a été particulièrement visible sur le site » (page 12).

18 Dans le contexte d'une pétition ayant obtenu plus de 20 000 signatures hostiles au projet ; plus de 100 personnes ont assistés à la réunion publique (La Voix du Nord des 13 septembre et 2 octobre 2017).

Les pêcheurs font notamment des offres de service pour être « navires de garde » et mettre à disposition leur expertise locale (hydrodynamique des Bancs de Flandre), souhaitent être le moins possible gênés dans l'exercice de leurs activités, surtout pendant les périodes de pêche, et être indemnisés en cas de d'impossibilité de pêche ou d'altérations temporaires de zones de pêche ; ils ont par ailleurs marqué leurs préférence pour une technique particulière d'ensouillage<sup>19</sup>.

Les préoccupations des agriculteurs qui font état de leur connaissance de la qualité des sols sont d'une certaine façon analogues. Il s'agit de faire en sorte que leur activité soit le moins possible perturbée : enfouissement suffisamment profond des câbles de préférence en limite de parcelles ou de routes avec une largeur d'emprise de travaux la plus réduite ; travaux d'enfouissement à réaliser le plus rapidement possible et ce, à la moins mauvaise saison. A en outre été évoqué avec une certaine insistance la situation particulière, sur le plan foncier, de certains exploitants à prendre en compte dans la localisation de l'extension du site RTE de Warande ou de la station de conversion<sup>20</sup>.

Les sujets développés par le monde associatif de l'environnement doivent être restituées de façon duale. Les points de vigilance de l'ADELFA ont notamment porté sur les questions relatives à l'hydrodynamisme des Bancs de Flandre, site Natura 2000, sur les impacts cumulés avec des ouvrages existants (canalisations) ou des projets futurs et sur la préservation de certaines espèces ainsi que sur la gestion de l'eau dans l'écosystème complexe des Wateringues<sup>21</sup>.

La manière d'aborder la question a été différente pour Virage-énergie qui a reconnu que, faute de connaître les stratégies actualisées européenne et nationale, il ne disposait pas d'informations permettant d'apprécier les besoins réels en matière d'interconnexion susceptibles d'être satisfaits par ce projet et d'autres, mais qui lui paraissaient néanmoins affichés de manière excessive en termes d'exportations d'énergie électrique. En conséquence, cette association prône un autre mode d'interconnexion basé sur une boucle de transport en courant continu immergée en Mer du nord pour desservir les pays limitrophes, boucle alimenté par le développement massif de fermes éoliennes installées au large des côtes européennes. Elle donne de ce fait implicitement un avis défavorable au projet et demande qu'il soit revu après une véritable analyse prospective des besoins<sup>22</sup>.

La réponse des maîtres d'ouvrage a été identique tout au long du processus de concertation préalable. Ils ont exprimé que l'on en était au stade de l'avis sur l'opportunité du projet, que rien n'était figé quant au tracé voire aux ouvrages. Ils comptaient s'appuyer sur l'expertise locale, perturber le moins possible les activités professionnelles et les usages de l'espace. RTE a par ailleurs rappelé que la mise en œuvre prochaine circulaire Fontaine allait permettre de préciser les choses et GridLink indiqué qu'elle allait rendre publique ses études sur les besoins d'interconnexion futurs à satisfaire, après en avoir expurgé les éléments relevant du secret industriel et commercial.

---

19 Pour plus de détails, voir page 19.

20 Pour plus de détails, voir page 18.

21 Pour plus de détails, voir pages 20 et 23.

22 Idem. Les mots « avis défavorable » ne figurent pas dans la contribution de Virage-énergie.

## Les autres points abordés et la réponse des maîtres d'ouvrage

Les principaux autres points abordés, souvent d'ailleurs également avec les agriculteurs et les associations de protection de l'environnement et à un degré moindre avec les pêcheurs, sont les suivants :

- Les restrictions d'usage de l'espace terrestre ou marin, surtout à l'occasion des travaux et à un moindre degré en exploitation ;  
la réponse des maîtres d'ouvrage a été récurrente : projet non figé dans ses caractéristiques de tracé et de calendrier de travaux, pas de perturbations en phase d'exploitation (sauf incident).
- La concurrence entre les projets d'interconnexion abordée sous l'angle de l'éventuelle surcapacité en la matière, de la possibilité ou non d'être un projet retenu ou des effets sur les terres agricoles ;  
la réponse de GridLink a été que son groupe assumait la maîtrise du risque financier sur la base des études préalables et qu'il était conforté par le fait que son projet allait être désigné comme projet d'intérêt commun début 2018 , ce qui traduisait qu'il était conforme à la stratégie de l'Union européenne.
- Le financement de l'Union européenne et la participation contributive de RTE ;  
Pour la maîtrise d'ouvrage, il est envisagé que la Commission apporte 50 % des dépenses de développement (études et procédures), GridLink prenant à sa charge la totalité des coûts de construction ; RTE a confirmé que l'ensemble des coûts pour le raccordement était supporté par GridLink.
- Le sens des flux d'électricité à court, moyen et long termes (exportations, importations ou équilibre) ;  
Selon GridLink, la tendance actuelle est plutôt à l'exportation vers le Royaume-Uni (production du parc nucléaire français et fermeture des centrales à charbon britanniques), la tendance pouvant se rééquilibrer ou même s'inverser à terme (développement de l'éolien off shore britannique, fermeture des centrales françaises) ; mais pas de certitude absolue.
- L'existence de champs magnétiques en exploitation ;  
Les maîtres d'ouvrage affirment l'absence d'impact des champs magnétiques compte tenu de la technique utilisée et de l'enfouissement des câbles.
- La gestion de l'eau : franchissement des watergangs, risque pour les nappes et salinisation des sols.  
Les maîtres d'ouvrage entendent s'entourer des compétences, réaliser les travaux au moment opportun et n'excluent pas le forage dirigé dans certains cas de franchissement.

Il faut souligner que trois points n'ont pas fait l'objet de demandes de précisions de la part du public, ce qui ne signifie pas qu'ils n'aient pas été abordés, du moins les deux premiers :

- *Le BREXIT.* A chaque réunion, GridLink a évoqué ce point spontanément, en indiquant que « BREXIT dur » ou « BREXIT mou », rien n'était modifié sur les besoins fondamentaux en interconnexions quelle que soit l'issue des négociations ; dans le pire des cas, le Royaume-Uni bénéficierait des mêmes conditions que la Norvège via l'Espace Économique Européen, situation bien connue. Cela n'a pas suscité de réactions particulières.
- *Les retombées locales, notamment en matière d'emplois.* Ce point n'a pas été soulevé pour la même raison, GridLink évoquant d'emblée cette question au cours de sa présentation : pour le sous-marin, il sera fait appel à des entreprises spécialisées ; la phase d'exploitation est peu génératrice d'emplois ; si pour les investissements terrestres, il y aura respect de la réglementation de l'Union européenne, il pourra néanmoins y avoir des retombées dans le Dunkerquois en matière de construction de bâtiments, de fournitures de matériaux et d'équipement, de services liés au port pour les navires câbliers ainsi que des emplois indirects (transports, hébergement, restauration).

- *La consultation publique au Royaume-Uni.* La maîtrise d'ouvrage ne l'a pas évoquée et personne n'a eu la curiosité de demander où en était la procédure côté britannique. Pourtant le site de GridLink indique dans son onglet « appel d'offres » que trois appels d'offres ont été lancés en février 2017 et clos en juin 2017, ce qui permet d'engager les études, point confirmé par le calendrier de concertation. Il s'agit d'une part des études « en mer, côtière et sur terre », d'autre part des conseils pour l'évaluation environnementale préalable à la délivrance des autorisations administratives tant en France qu'au Royaume-Uni.

Le maître d'ouvrage britannique m'a précisé dans une note suite à mon interrogation que l'équivalent de la CNDP n'existait pas au Royaume-Uni, que les règles en la matière étaient beaucoup plus souples et que les modalités et le calendrier d'association du public étaient décidées par la maîtrise d'ouvrage en liaison avec les autorités. La station de conversion présente par ailleurs l'avantage d'être située dans une zone industrielle à la fois très proche de la mer et du poste 400 kV de Kingsnorth. En outre, des contacts ont déjà été pris avec divers groupes d'intérêts (propriétaires fonciers, entreprises propriétaires de câbles susceptibles d'être croisés, organismes portuaires et associations environnementales), débouchant sur des réunions thématiques et un atelier de deux jours sur l'environnement en février 2017. Cette consultation devrait être prochainement élargie en particulier en direction des pêcheurs et des collectivités locales puis du grand public lorsque les études environnementales auront réellement commencé. Elle se poursuivra en 2018 via le site Web de GridLink puis s'étendra à un certain nombre d'expositions publiques et de réunions thématiques avec les parties prenantes locales et le grand public ( jusqu'à 3 réunions ou expositions publiques).

Il faut noter qu'à l'inverse, pour un projet concurrent (AQUIND), la concertation outre Manche va se traduire par des journées de présentation grand public en janvier 2018, alors que la CNDP ne se prononcera que le 7 février 2018 sur les modalités et le calendrier de la concertation préalable en France<sup>23</sup>.

S'agissant des projets concurrents, il convient de signaler qu'une demande précoce de ma part n'avait pas été retenue de prime abord : la présentation succincte (énumération et cartographie) des interconnexions existantes entre la France et le royaume-Uni<sup>24</sup>. Lors de la réunion publique de Bourbourg, 2 jours avant la clôture de la concertation, cette présentation a toutefois été correctement faite<sup>25</sup>.

23 <https://aquindconsultation.co.uk/>

24 Insister auprès de GridLink pour faire l'apologie de projets concurrents en les citant était délicat, même dans un souci de transparence. Je m'étais donc limité à demander d'indiquer qu'il y avait d'autres projets en cours d'étude (encart page 16 du dossier des maîtres d'ouvrage).

25 Même si le projet Aquind n'a pas été montré sur la carte et a été mentionné « en phase de développement probable » alors que la CRE, dans sa délibération 2017-190 du 27 juillet 2017, la situe à un niveau comparable à celui de GridLink et que les deux font actuellement l'objet d'une décision de concertation préalable CNDP.

## **L'AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION**

La concertation s'est déroulée sur une période de sept semaines, certes entrecoupée par la « trêve des confiseurs ». Cette **durée** est apparue suffisante.

Les **enjeux essentiels** ont été discutés : les enjeux professionnels d'utilisation de l'espace marin et des terres agricoles et les questions relatives à l'environnement surtout. D'autres points importants sur le plan économique ont aussi été évoqués (projets concurrents), parfois sans discussion car insérés dans la présentation des maîtres d'ouvrage (« BREXIT » et potentialités d'emplois). Par ailleurs, des réflexions portant sur l'opportunité même du projet ont été mises sur la place publique, certes un peu tardivement, mais faisant état d'un dissensus minoritaire alors que le principe n'avait été remis en cause par personne auparavant.

L'opportunité d'une **réunion publique à Mardyck**, commune associée de Dunkerque et très concernés par la proximité d'établissements industriels, avait été évoquée lors de la préparation du processus de concertation. Je ne crois pas que la tenue d'une telle réunion aurait permis d'améliorer la participation du grand public ; elle aurait en outre rendu nécessaire de répondre à la question : pourquoi pas aussi Craywick (la quatrième commune concernée par le projet) ?

Je pense qu'en revanche le **point d'information** dans la mairie de Dunkerque centre n'a rien apporté, compte tenu de son éloignement géographique par rapport au projet. Tant qu'à installer quelque chose au centre de l'agglomération, il eût mieux valu le faire dans l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le **dossier des maîtres d'ouvrage** m'est apparu d'assez bonne facture ; il a été réalisé dans un laps de temps assez court si l'on prend en considération le calendrier envisagé très serré avant l'engagement du processus et la nature de l'argumentation, devant être traitée différemment pour les parties en mer et terrestre.

Le **dépliant**, le **kakemono** et le **flyer** n'appellent pas de remarques quant à leur aspect et leur contenu. Il est difficile de faire un bilan sur l'impact effectif qu'ils ont eus, de même que l'annonce des réunions dans la presse. L'insertion préalable d'encarts dans la presse locale n'a pas entraîné une participation du public importante lors de la première réunion publique alors qu'elle avait été réalisée peu auparavant<sup>26</sup>. En revanche, la disponibilité quelque peu « passive » des tracts dans les points d'information n'a sans doute pas été suffisante ; une distribution « active » et ciblée des flyers dans des lieux publics<sup>27</sup> aurait été plus efficace. Il conviendra d'en tenir compte dans la concertation aval.

Le **téléphone dédié**, les **adresses postale et électronique du garant** n'ont pas été utilisés ou ne l'ont été que de façon très marginale.

Les **maîtres d'ouvrage** et les **prestataires associés** se sont montrés en général **plutôt réactifs**, notamment au cours des réunions, même s'il est vrai qu'ils n'ont guère eu à répondre aux attentes du grand public.

---

26 Le Phare : 01/12/2017 et La Voix du Nord : 05/12/2017.

27 Ou dans les boîtes aux lettres, solution peut-être trop lourde eu égard aux enjeux.



**Ce bilan plutôt positif doit être sensiblement nuancé sur un point : l'architecture et le fonctionnement du site internet**, notamment en termes de réactivité, pour lesquels des marges de progrès importantes existent.

Les chiffres de fréquentation et le contenu du site montrent qu'il a à peu près correctement fonctionné comme espace d'information, même si le coût et l'originalité d'un tel projet auraient permis d'en attendre sans doute davantage. L'impossibilité d'y insérer des études stratégiques à la base du projet GridLink en a certes limité la portée mais il n'est pas certain que des publics autres que ceux de l'association Virage-énergie ayant regretté cette carence les auraient véritablement consultées<sup>28</sup>. Cette difficulté est désormais en partie réglée par l'engagement de GridLink à compléter le site par l'ajout adapté d'études préalables ou tout au moins d'extraits.

RTE m'a indiqué, peu après la clôture de la concertation préalable, que sa société mettait déjà à disposition ses études réseaux sur son site et qu'il n'irait pas au-delà des données disponibles. Il conviendrait dans ce cas que cette société puisse mettre à jour les pages concernant le projet GridLink sur son propre site<sup>29</sup> et que l'on puisse au minimum y accéder par un renvoi sur le site dédié du projet.

Le retard dans l'ouverture du site, la nécessité de le revoir au démarrage pour en améliorer la navigation sans trop remettre en question son architecture, l'usage partiel de l'anglais dans la partie française pendant un certain temps dénotent une absence de réel investissement préalable dans cet outil, pouvant donner une impression forte de support perçu comme simplement technique, peut-être réalisé dans la précipitation. J'ai peut-être une part de responsabilité en n'ayant pas été assez insistant, durant la phase préparatoire, pour demander qu'une version martyre en développement me soit présentée en temps opportun. Par ailleurs, je n'ai demandé que des modifications mineures car je n'ai pas souhaité que mon rôle de conseil débouche sur une posture de co-construction d'un élément participatif essentiel.

Mais depuis, le site dédié a montré un certain nombre d'autres limites comme support de la participation public. Cinq questions seulement y ont été déposées, de façon simultanée, avec une réponse apportée plus de trois semaines après dans une rubrique « Foire aux questions ». Cette absence de réactivité ne peut être imputée à la seule période de Noël<sup>30</sup> et on peut se demander comment elles auraient été traitées si davantage de questions avaient été posées.

---

28 On doit souligner qu'aucun document complémentaire n'a été demandé au cours de cette phase de concertation préalable, sauf ceux évoqués par l'association Virage-énergie lors de sa rencontre avec les maîtres d'ouvrage et dans sa contribution.

29 L'association des mots GridLink et RTE sur un moteur de recherche questionné le 27/01/2018 n'a rien donné en termes de renvoi sur le site RTE. Par ailleurs, la carte accessible sur ce site mentionnant les grands projets (<http://www.rte-france.com/fr/carte-projets>) ne vise à Dunkerque qu'un projet tout à fait différent ; celle traitant des interconnexions avec le Royaume-Uni (<http://www.rte-france.com/fr/projet/interconnexion-sous-marine-et-souterraine-france-angleterre>) mentionne certes quelques projets d'interconnexion mais pas GridLink.

30 Je n'ai d'ailleurs été informé de l'existence de ces questions qu'à l'avant-veille de la clôture de la concertation préalable.

Les pages consacrés à la participation des citoyens manquent d'ailleurs de convivialité et expliquent peut-être en partie le faible nombre d'avis ou de commentaires formulés. Envisager de donner un avis<sup>31</sup> face à un masque d'accueil mentionnant : « *Pour obtenir des informations complémentaires sur ce projet, veuillez utiliser le formulaire de contact ci-dessous. Sinon, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse [info@gridlinkinterconnector.com](mailto:info@gridlinkinterconnector.com).* » n'incite guère à le formuler.

Deux autres points semblent anormaux :

- le fait, compte-tenu de la durée limitée de la concertation, de ne pas retranscrire sur le site pour les porter à connaissance du public les questions posées, dès lors qu'elles sont formulées<sup>32</sup> ;
- l'absence de transfert automatique sur le boîte électronique du garant de toute question, avis ou demande déposé sur le site ou envoyé à l'adresse [info@gridlinkinterconnector.com](mailto:info@gridlinkinterconnector.com).

Par ailleurs, l'onglet en langue anglaise n'est qu'une traduction de l'onglet en français et renvoie à des documents à télécharger dans notre langue qui ne concernent que la seule procédure de concertation préalable dans notre pays. Les internautes, quelle que soit leur nationalité, peuvent avoir l'impression que tout se passe actuellement en France. Or, ces deux parties du site devraient être totalement dissociées et formuler, dans la langue appropriée, ce qui se passe en matière de concertation dans le pays concerné, une fiche spécifique résumant dans l'autre langue, les procédures en cours de l'autre côté de la Mer du Nord.

Aussi, paraît-il pertinent, tout en laissant le site ouvert, de le reconfigurer totalement pour améliorer son architecture, son caractère binational, sa convivialité et faire en sorte qu'il offre davantage de réactivité. L'outil internet constitue en effet un mode parmi les plus performants à privilégier pour attirer le grand public sur des sujets de société a priori difficiles comme la transition énergétique (avec les notions d'efficacité et de sobriété qu'elle sous-tend). Cette possibilité de lui donner la parole le plus efficacement possible est de surcroît rendue nécessaire pour éviter le risque d'amalgame avec la prochaine « ressortie » de l'éolien off shore dans le Dunkerquois.

---

31 Après avoir cliqué sur : « Contactez-nous pour faire des commentaires et des objections ».

32 Il s'agit d'un élément de transparence tant sur le fond (nature des questions) que sur la forme (respect de l'engagement de réponse sous 7 jours).

## LES RECOMMANDATIONS DU GARANT POUR LA SUITE DE LA CONCERTATION JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE<sup>33</sup>

Ces recommandations tirent les enseignements de la concertation préalable et prennent en compte le fait qu'il s'agit désormais moins de traiter de l'opportunité du projet que des conséquences concrètes de son éventuelle réalisation. Elles supposent en effet, sauf les deux dernières qui sont plus génériques et ne s'adressent pas qu'à eux, que les maîtres d'ouvrage confirment leur intention de poursuivre le projet.

La première vise à **renforcer les modalités de participation des agriculteurs, des pêcheurs et des associations de protection de l'environnement** qui ont fait des offres de participation au suivi des études, parfois au-delà, et souhaité être informés des diverses échéances concernant les études et la réalisation du projet, propositions acceptées par les par les maîtres d'ouvrage. Il conviendra ainsi, dès publication de la décision de ces derniers sur la suite donnée à leur projet en ayant tiré les enseignements de la concertation préalable, de définir les modalités et le calendrier permettant de donner du sens à ces actions futures<sup>34</sup>. Cette concertation aval serait opportunément complétée par une sollicitation de la Fédération du Nord pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique et/ou des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (notamment l'Aappma de Bourbourg)<sup>35</sup> ainsi que de l'écloserie marine de Gravelines ICHTUS (production de larves et d'alevins de bars).

La deuxième recommandation est duale puisqu'elle vise à **mieux associer le grand public aux décisions futures**, du moins à faire en sorte qu'il dispose, d'une part d'une information réelle et préalable sur le calendrier des réunions publiques, d'autre part d'un outil internet lui permettant effectivement de participer.

Il n'est nul besoin de multiplier les réunions à l'intention du grand public ; l'effort serait vain. Néanmoins, il faut que chacun puisse savoir quand elles ont lieu, autrement que par un passage aléatoire en mairie<sup>36</sup>. Aussi, je suggère la tenue de **deux réunions seulement**, la première lorsque les études seront suffisamment avancées pour présenter les impacts précis du projet dans différents domaines, la seconde juste avant ou peu après le dépôt du dossier d'autorisations pour son instruction administrative incluant l'enquête publique<sup>37</sup>. Dans cette hypothèse, il serait opportun de faire précéder chaque réunion, dans des lieux adaptés de chacune des communes concernées (marché, galerie commerciale, etc.), d'une **distribution de tracts annonçant cette réunion**, avec le cas échéant le support d'une animation du type « débat mobile » instaurées désormais fréquemment par les Commissions particulières du débat public. L'insertion d'annonce des réunions dans la presse locale ou dans les journaux municipaux et de la CUD renforcerait l'efficacité du système.

---

33 J'ai cru comprendre, lorsque j'ai abordé le sujet de la concertation « aval » de la CNDP, que ce point avait constitué d'une certaine façon une découverte pour les maîtres d'ouvrage ou à tout le moins qu'ils se posaient la question d'une éventuelle nouvelle saisine de leur part.

34 La prise en compte d'éléments de leur cahier d'acteur, lorsqu'ils en ont rédigé un à l'occasion du débat public sur l'extension du GPMD, peut être également opportune.

35 Dont les avis peuvent être pertinents, en particulier pour l'application du règlement européen Anguilles du 18 septembre 2007 dans le cas des franchissements des watergangs.

36 Par ailleurs, laisser en place les points d'information n'aurait pas de sens et serait impossible en pratique.

37 Selon le moment d'organisation de la seconde réunion, il peut être opportun d'associer le Commissaire-enquêteur ou la Commission d'enquête si le Tribunal administratif a déjà procédé à sa désignation.

**Le site Internet doit être refondé en tenant compte des insuffisances** mentionnées plus haut :

- Architecture équilibrée du site (langue anglaise / langue française), chaque partie dans une langue ne traitant que de la concertation dans le pays concerné et respectant les formes des procédures afférentes (exemple : pas de possibilité de téléchargement d'un document français par un internaute britannique, sauf par l'accès via l'onglet langue française) ; en revanche, il doit y avoir dans chaque partie un résumé de l'état d'avancement de la procédure dans l'autre pays, régulièrement mis à jour.
- Ajouts d'études techniques, éventuellement expurgées d'informations couvertes par le secret et le cas échéant accompagnées d'un résumé non technique plus accessible au grand public. Ces ajouts ne visent bien entendu que les données disponibles au fur et à mesure de l'avancement de leur acquisition. Ces compléments ne concernent d'ailleurs pas uniquement l'opérateur britannique mais aussi RTE ; dans ce dernier cas, ils doivent être accessibles, pour ce qui relève de ce projet ou de son contexte, soit directement sur le site dédié GridLink, soit par usage de liens permettant d'accéder à cette information sur le site de RTE.
- Informations tous publics sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la circulaire Fontaine.
- Mise à jour avec les comptes-rendus de réunions et les contributions complémentaires ou nouvelles.
- Possibilité plus conviviale de poser des questions ou donner des avis accompagnée d'une réactivité pour les publier, même sans attendre les réponses pour les questions, avec information automatique du garant sur sa messagerie par paramétrage adéquat du site.

Il ne s'agit là que d'orientations qui de surcroît ne sont pas exhaustives. Par ailleurs, le site, avant refondation, doit demeurer ouvert tant pour continuer de permettre l'accès aux informations passées, à ce bilan lorsqu'il aura été examiné par la CNDP et aux informations sur l'avancement de la procédure circulaire Fontaine. Bien évidemment, cet acquis ne devra pas disparaître et son contenu devra être reversé sur le site conforté.

La troisième recommandation s'adresse aux maîtres d'ouvrage mais aussi aux garants de la concertation. L'accent est porté, lors de la phase de préparation de la concertation préalable, sur le contenu de l'information diffusée et sur le caractère attractif et didactique des documents papier bien plus que sur **l'opérationnalité du site Internet dédié à la concertation**<sup>38</sup>. Or les maîtres d'ouvrage, lorsqu'ils ne sont pas habitués aux procédures de concertation CNDP, de surcroît lorsqu'ils sont étrangers, risquent de sous-estimer la nature et les effets des fonctions qui doivent être attribuées à l'outil internet. Ils peuvent parfois n'y voir qu'un simple élément de procédure, au mieux une consultation leur permettant de limiter la survenance d'un contentieux ultérieur. La durée de la concertation préalable étant courte, il convient de s'assurer de la pleine opérationnalité du site dans toutes ses composantes, au plus tard quelque temps avant l'approbation par la CNDP du calendrier et des modalités de la concertation.

---

38 Ou de la partie qui sera dédié à la concertation au sein d'un site pré-existant qui peut avoir, dans un souci de communication, déjà assuré au moins partiellement la présentation du projet.

La dernière recommandation s'adresse plutôt à la CNDP et par son intermédiaire à RTE et à sa tutelle. Le champ de compétence de la CNDP élargi du fait de la modification du code de l'environnement<sup>39</sup> tant en ce qui concerne les plans/programmes que les projets ainsi que les modalités diverses actuellement adoptées pour la **mise en œuvre de la circulaire Fontaine dans le cadre des concertations préalables** sur les interconnexions électriques incitent à mieux articuler les procédures issues de ces divers textes de portée juridique non comparable.

Il faut souligner que les étapes prévues par la circulaire (définition de l'étendue d'une zone d'étude puis, dans un second temps, d'un fuseau de moindre impact) sont tout à fait adaptées aux phases concertation préalable (débat sur l'opportunité) puis concertation aval (discussions sur l'amélioration des effets positifs et l'évitement/réduction/compensation des effets négatifs dans tous les domaines)<sup>40</sup>. Une articulation explicitement définie permettrait une transparence accrue dans ce type de concertation tout en précisant également le rôle éventuel du garant dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire Fontaine.

xx

---

39 Ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016 et Décret 2017-626 du 25 avril 2017.

40 C'est encore plus vrai lorsqu'il n'y a pas de plan/programme soumis à débat ou concertation permettant de traiter à l'amont de l'opportunité.



244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)